

Stratégie nationale de lutte contre la drogue

La prévention occupe la plus grande place

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 24ème année **D'ALGERIE**

N°7216 - JEUDI 26 JUIN 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Foire internationale d'Alger
**Les entreprises nationales
appelées à renforcer
leur présence en Afrique**

P04

**Exposition précoce aux écrans
et téléphones portables**

Un véritable problème de santé publique

Lire en page 03

P07

ORAN

Fête de l'indépendance et de la jeunesse
Plus de 6.000 logements à distribuer, 06 daïras concernées

Le PDG de Sonatrach souligne à Oran
Feuille de route ambitieuse pour réduire les gaz torchés à 1%

Education nationale
**9ème édition du Festival national scolaire
des clubs environnementaux**



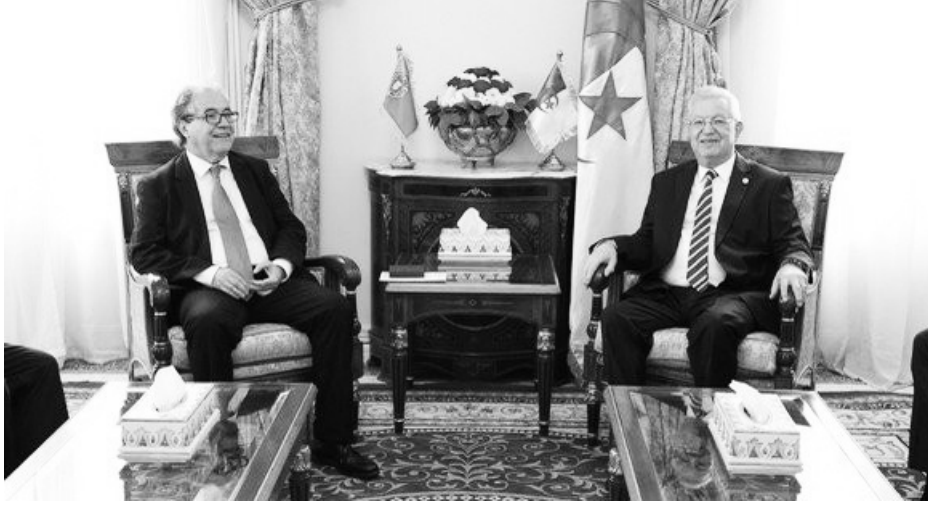
Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

Conseil de la nation

Nasri reçoit le président de la Cour constitutionnelle du Portugal



Le président du Conseil de la nation, M. Azouz Nasri, a reçu, mardi soir à Alger, le président de la Cour constitutionnelle de la République du Portugal, M. José Joao Abrantes, et les membres de la délégation qui l'accompagnent, indique un communiqué de cette institution parlementaire. La rencontre qui s'est déroulée au siège du Conseil de la nation, en présence de M. Mesbah Menas, membre de la Cour constitutionnelle algérienne et de l'ambassadeur du Portugal en Algérie, M. Gonçalo de Barros da Costa, a été une occasion pour les deux parties "de saluer les relations historiques d'amitié entre les deux pays, marquées par la coopération, la compréhension et le respect mutuel dans l'Espace méditerranéen qu'ils partagent", tout en "soulignant leur évolution positive dans tous les domaines, grâce à la volonté politique commune des dirigeants des deux pays". En ce sens, le président du

Conseil de la nation a exprimé "la fierté de l'Algérie quant au niveau atteint par la coopération avec le Portugal dans plusieurs domaines, ainsi que les liens de concertation politique et de coordination observés entre les deux pays dans les différentes instances internationales et régionales". Il a également "salué leur contribution conjointe à la recherche de solutions aux défis politiques, économiques, sécuritaires et environnementaux de leur espace méditerranéen commun", appelant à "promouvoir leur partenariat pour renforcer davantage leur rapprochement", note le communiqué. Nasri a présenté "l'expérience constitutionnelle de l'Algérie nouvelle victorieuse", mettant en exergue "les réformes profondes introduites par la Constitution de 2020, qui a ouvert une nouvelle ère et renforcé les droits et les libertés, notamment par la création de la Cour constitutionnelle dotée de larges prérogatives".

Protection civile

L'importance de renforcer la coopération entre l'Algérie et l'Italie

Le Directeur général de la Protection civile, le Colonel Boualem Bourelaf a mis l'accent, mardi à Alger, sur l'importance de renforcer la coopération entre la protection civile algérienne et son homologue italienne, notamment en matière de formation, de prévention et d'utilisation des nouvelles technologies. Lors de l'audience qu'il a accordée à une délégation du Corps national italien des sapeurs-pompiers (protection civile), conduite par son directeur général, M. Eros Mannino, au siège de l'Unité nationale d'instruction et d'intervention, le colonel Bourelaf a présenté un exposé sur l'état de la coopération algéro-italienne dans le domaine de la protection civile, aux plans bilatéral et multilatéral. Au regard de "la grande expertise de la protection civile (italienne) en matière de lutte contre les feux de forêts et de l'importance de ses structures de formation, la Direction générale de la Protection ci-

vile algérienne veut développer la coopération avec son homologue italienne dans les domaines de la formation, de la prévention et de l'utilisation des nouvelles techniques, ainsi que l'assistance mutuelle dans les situations d'urgence ou de catastrophe, outre l'échange d'expertises et le jumelage entre les écoles algérienne et italienne de la protection civile". Pour sa part, le directeur général du Corps national italien des sapeurs-pompiers a mis en avant l'importance de sa visite en Algérie en vue de "consolider le dialogue technique entre les deux corps, mettre en œuvre une coopération concrète et procéder à un échange d'expériences", souhaitant que cette visite aboutisse à l'établissement d'"une base solide de coopération" entre les deux parties, notamment en matière "d'échange d'expertises et de formation pour améliorer les capacités opérationnelles" des deux parties.

Tebboune reçoit une délégation de la compagnie américaine Chevron



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, mardi au siège de la Présidence de la République, une délégation de la compagnie américaine Chevron. L'audience s'est déroulée en présence du directeur de Cabinet à la Présidence de la République, M. Boualem Boualem, du ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, M. Mohamed Arkab,

et du PDG de Sonatrach, M. Rachid Hachichi. Dans une déclaration à la presse au sortir de l'audience, le vice-président chargé du développement commercial de la compagnie Chevron, M. Joe Cook, a précisé que cette rencontre "nous encourage à aller de l'avant dans les négociations conformément à l'accord de principe et nous nous réjouissons de poursuivre les discussions".

4ème Forum arabe pour l'égalité

Le Premier ministre préside l'ouverture des travaux



Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a présidé, mardi au Centre international de conférences Abdelatif-Rahal (Alger), l'ouverture des travaux du 4ème Forum arabe pour l'égalité, organisé en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO). Dans une allocution prononcée à l'ouverture du forum, le Premier ministre a souligné que cet important événement "permettra d'examiner les voies les mieux à même de soutenir les catégories vulnérables et précaires et de trouver des solutions concrètes et de nouvelles approches contribuant directement et effi-

cacement à la réduction des inégalités pour bâtir des sociétés résilientes, prospères et solidaires, tout en renforçant les partenariats mondiaux en faveur d'une protection sociale inclusive et durable". Dans ce cadre, M. Larbaoui a passé en revue les réformes globales opérées par l'Algérie sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a réaffirmé son engagement indéfectible à consacrer le caractère social de l'Etat, en tant que principe constant que l'Algérie a préservé depuis son indépendance, tout en veillant sans cesse à adapter sa teneur et ses mécanismes aux exigences de chaque étape suivant les évolutions aux niveaux national et international.

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN **D'ALGERIE**

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie
Bureau de Mostaganem
Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest
Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
**L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Édition et de Publicité» Agence ANEP**

01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42

Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45

02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: **www.lecarrefourdalgerie.dz**
E-mail: lecarrefouroran@yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

Exposition précoce aux écrans et téléphones portables

Un véritable problème de santé publique

Par B.Habib

Qu'est-ce que ça coûte d'être branché ou absorbé par son écran de téléphone portable ou d'un smartphone ? Qu'en est le prix ? Souvent une personne qui utilise abusivement son téléphone parvient à oublier tout l'environnement. Un grave problème de santé publique se développe considérablement aujourd'hui en Algérie d'autant qu'il prend des proportions alarmantes que ce soit en famille, en société, en milieu scolaire, en lieu de travail ou de réunion décisive et dans la rue. Pas la peine d'y échapper ni de s'y dissocier, les téléphones portables qu'ils soient petits ou micro géants ont visiblement conquis le cerveau humain. Les adolescents accros ne savent plus vivre sans écrans de téléphones mobiles. C'est le fléau des nouvelles générations. Si les jeunes passent entre cinq à huit heures par jour devant leur écran, l'addition est parfois multipliée par deux pour les fonctionnaires qui n'arrivent plus à s'en passer. Il arrive qu'en vacances ou en congé, un jeune ou adulte ne se donne plus le temps nécessaire au repos cérébral allant jusqu'à se priver du sommeil nocturne dont la suppression est pourtant déconseillée voire mortelle à la longue et avec l'âge selon les médecins. Et c'est devenu pire qu'avec un écran PC ou écran TV ! Décritant ce nouveau fléau, le chef de service à l'EHS de Cheraga (Alger), le pédopsychiatre, le professeur Madjid Tabti, tire la sonnette d'alarme. Il considère d'em-

blée que «l'addiction au téléphone constitue un véritable problème de santé publique et un phénomène qui prend une ampleur sans précédent chez les enfants», révélant que «deux-tiers des enfants ont des problèmes d'addiction, avec une moyenne quotidienne de cinq à huit heures d'exposition devant les écrans». Lors de son passage à l'émission «l'invité du jour» de la chaîne 3 de la Radio algérienne, Tabti a qualifié ce phénomène d'«exposition précoce aux écrans». «Ce qui est dangereux, c'est le temps que passent les enfants et les adolescents devant les écrans et les contenus qu'ils consultent quotidiennement». Cette association entre le temps creux passé devant son écran de téléphone portable et la durée du repos cérébral nécessaire est d'autant plus pertinente que les études déconseillent l'utilisation de ces accessoires avant le sommeil car ils le perturbent. De plus, l'exposition de trop à la couleur bleue des écrans de téléphones peut parfois être sujet de manque de production de la mélatonine, une substance essentielle pour réguler le cycle veille -sommeil chez la personne. Le maintien de l'activité mentale par l'utilisation exagérée de la lecture des contenus des réseaux sociaux et des messages augmente l'état d'éveil du cerveau et le rend pratiquement hyperactif. Et ce sont surtout les enfants qui en payent le prix. Donc, aux yeux de l'intervenant, « cette exposition permanente a un impact direct sur la santé mentale et physique des enfants», citant l'exemple des vacances d'été où les en-

fants passent davantage de temps devant les écrans pour combler leurs journées ». «Aujourd'hui, la famille algérienne achète la paix en voyant les enfants scotchés aux téléphones ou encore aux tablettes. Nous vivons une situation particulière à l'instar de plusieurs pays du monde avec ces mutations sociales et culturelles que nous subissons. Nous ne sommes plus dans cette famille algérienne généreuse et protectrice où l'enfant baigne dans un milieu collectif. Nous sommes dans une société nucléaire, notamment avec les couples qui travaillent, où la seule solution pour acheter cette paix était d'offrir un Smartphone à leurs enfants», déplore Tabti, qui souligne qu'«offrir un Smartphone à un enfant de moins de six ans est extrêmement dangereux». Aux yeux du Dr. Tabti, «les parents ne se rendent même pas compte du phénomène. C'est une fois que les problèmes surgissent que les parents recourent aux consultations. Ils ne viennent pas consulter pour un problème d'addiction», citant notamment les tentatives de suicide, l'anxiété générée ou encore des insomnies et une rupture du comportement. Selon l'invité de la Radio algérienne, «ce sont beaucoup plus les conséquences de l'impact qui poussent les parents à consulter, notamment la violence générée par les contenus déclinés sur les réseaux sociaux ou encore les échecs scolaires. Or, les parents doivent systématiquement consulter dès les premiers signes et ne pas attendre les conséquences souvent fâcheuses».

Justice

La lutte contre la corruption ne tolère aucun compromis

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Lotfi Boudjemaa a affirmé, mardi à Alger, que la lutte contre la corruption est une question qui "ne tolère aucun compromis" et que les personnes impliquées seront poursuivies "avec fermeté et rigueur". Répondant aux préoccupations des membres du Conseil de la nation, lors du débat du texte de loi portant code de procédure pénale, M. Boudjemaa a précisé que la lutte contre la corruption est une question "évidente qui ne tolère aucun compromis", car "toute personne impliquée dans des crimes de détournement de deniers publics sera poursuivie avec fermeté et rigueur". Concernant les dispositions contenues dans ce texte de loi relatives au report des poursuites pénales dans les affaires liées aux fautes de gestion, le ministre de la Justice a souligné "qu'elles s'inscrivent en droite ligne dans la politique du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à encourager les investisseurs et à dissiper leurs craintes quant aux poursuites pénales". Cette mesure, a-t-il expliqué, vise à "protéger l'économie nationale et à éviter le recours à des poursuites judiciaires susceptibles de freiner la machine de production ou de porter atteinte aux personnes

morales". Ainsi, une réflexion a été engagée en vue d'introduire une mesure alternative consistant à "proposer le paiement intégral des montants dus au Trésor public, en contrepartie du report des poursuites pénales, en commun accord entre la personne morale et le parquet". L'accord "oblige l'entreprise à entreprendre des réformes pour éviter les fautes de gestion". Concernant la révision du délai de prescription, M. Bou-

djemaa a précisé que sa levée s'impose "avec tous les crimes actuels nécessitant davantage de temps pour mener l'enquête, à l'instar des crimes de faux et ceux liés aux technologies de l'information et de la communication". S'agissant de la garde à vue, le ministre a souligné que cette mesure "est soumise au contrôle rigoureux des magistrats, et appliquée pour certains crimes dans le cadre de la préservation des preuves".

A Blida, Médéa et Tizi-Ouzou

Poursuite des opérations d'extinction d'incendies

Les services de la protection civile des wilayas de Blida, Médéa et Tizi-Ouzou poursuivent les opérations d'extinction des incendies de forêt qui se sont déclarés, ces deux derniers jours, indique, mardi, un communiqué émis par ce corps constitué. Faisant le point sur la situation des feux de végétation jusqu'à ce mardi 14h00, le communiqué a souligné la poursuite par les services de la protection civile, en coordination avec les agents des forêts et les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), des opérations d'extinction des feux de broussailles et de maquis enregistrés dans plusieurs localités. Ces incendies ont été notamment déclarés au lieu-dit «El Kerrache» de la commune de Chréa, aux frontières entre Blida et Médéa, ainsi que dans les villages Igouras d'Aït

Yahia et Béni Mendès de la commune de Boghni, à Tizi-Ouzou. L'incendie qui s'est déclaré dans le village de Taâzibt, commune d'Azazga, est sous contrôle, a précisé le communiqué. Par ailleurs, le wali de Blida, Brahim Ouchen, s'est rendu mardi sur les lieux de l'incendie qui s'est déclaré au lieu-dit «Oued Kerrache» à Chréa, où il s'est enquis des opérations d'extinction, selon les services de la wilaya. La source a ajouté que l'opération se poursuit toujours grâce à la mobilisation de différentes unités de la protection civile de la wilaya, appuyées par l'unité nationale d'instruction et d'intervention, le centre avancé de Chréa, et la colonne mobile de lutte contre les incendies, soit un effectif global de 175 agents de différents grades et 26 camions-citer- nes. L'intervention est, également, soute-

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

Des enfants accros aux téléphones portables

Dès son apparition, la technologie moderne avec ses prouesses diversifiées et infinies, a réussi à transformer le mode de vie des citoyens du monde. Les produits technologiques sont désormais devenus des gadgets très inséparables de la vie quotidienne de l'Homme moderne. Que ce soit pour se procurer des intérêts matériels ou des babioles passe-temps. Il est impossible de rencontrer un enfant ou surtout un ados qui n'est pas muni d'un téléphone portable, avec options, sur lequel ses yeux sont fixés presque toute la journée. Cette fixation est tellement forte au point où l'enfant «victime» ne saurait plus ce qui se passe autour de lui.. Les contenus exposés le subjuguent jusqu'à se perdre dans les méandres des sites et des innombrables réseaux sociaux, où il serait coupé de sa réalité. Cette situation, selon des études sociologiques faites par des chercheurs scientifiques, a laissé ses impacts négatifs sur le rendement pédagogique à l'École et surtout sur les relations sociales. La chaleur caractérisant les relations humaines dans une telle société n'est plus d'actualité. Les rendez-vous festifs qui rassemblaient autrefois les familles comme les fêtes de l'Aid ne sont plus nécessaires, puisque les félicitations se font par téléphone. Donc, inutile de se déplacer chez son oncle ou sa tante qui habitent à quelques kilomètres pour les échanges de vœux sont remplacés par des messages SMS. Ou, à la rigueur des félicitations échangées par la webcam. L'impact négatif sur le rendement scolaire reste, cependant, le plus gros problème auquel faire face ! Les sites ou les réseaux sociaux fréquentés par l'enfant ne sont pas toujours garantis, sur le plan moral et éducatif. Le contenu du net demeure jusqu'à preuve du contraire, hors de la portée de toute sorte de contrôle sérieux, en sachant que l'enfant n'a pas encore atteint la maturité, afin de pouvoir séparer le bon grain de l'ivraie. A ne pas surtout omettre de rappeler que les réseaux du terrorisme international, les réseaux de trafic de drogue, de la migration clandestine, utilisent également, les réseaux sociaux pour «pécher» leurs victimes. Ainsi la mission des services de sécurité en charge de la surveillance des réseaux sociaux et la lutte contre la cybercriminalité, s'avère de plus en plus difficile, notamment, quand des enfants et des ados inconscients y sont impliqués. Sachant bien que la protection des citoyens fait partie des missions constitutionnelles de l'Etat. Du coup, la protection du citoyen des effets néfastes du net n'échappe pas à la règle.



nue par des éléments et du matériel de l'Armée nationale populaire, les services de la Gendarmerie nationale, et les agents de la conservation des forêts, en plus de moyens aériens, notamment six avions bombardiers d'eau relevant de la protection civile.

Aéroport international d'Alger
Réunion de coordination pour accélérer la modernisation et la numérisation

Le ministre des Transports Saïd Sayoud a présidé, mardi à Alger, une réunion de coordination consacrée à l'examen des moyens d'accélérer la modernisation et la numérisation de l'Aéroport international d'Alger "Houari Boumediène", en présence du directeur général des Douanes, le Général-Major Abdelhafidh Bakhouch, ainsi que de plusieurs responsables concernés, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de cette rencontre, le Président-directeur général de l'Aéroport international "Houari Boumediène" a présenté un exposé technique détaillé sur la situation actuelle de l'aéroport, dans lequel il a évoqué les défis liés à l'exploitation, à la sécurité, à la numérisation et à l'accueil des voyageurs, précisant que ce diagnostic s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des orientations précédentes du ministre, lequel a salué les efforts déployés et le soutien constant apporté au processus de modernisation. Dans son intervention, M. Sayoud a rappelé les instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, concernant la nécessité de moderniser les aéroports algériens, affirmant que l'aéroport d'Alger servira de point de départ pour concrétiser cette démarche, qui sera ensuite généralisée à l'ensemble des aéroports du pays, dans le but d'améliorer la qualité des services aériens et de renforcer l'image de l'Algérie à l'international. Le ministre a qualifié le projet de modernisation de l'aéroport d'Alger de "priorité nationale et stratégique", appelant à l'intégration de systèmes de surveillance intelligents comprenant des caméras de dernière génération, des scanners corporels et des technologies de reconnaissance d'identité, ainsi qu'à la création d'un centre d'opérations unifié assurant le suivi en temps réel des différentes étapes d'exploitation. Il a également souligné que le renforcement de la sécurité et la protection des données personnelles constituent deux piliers fondamentaux de ce projet, saluant les efforts des différents corps de sécurité et le rôle efficace des Douanes dans la facilitation des procédures tout en veillant au respect de la législation sans entraver la circulation des voyageurs. Le ministre a enfin recommandé la création d'un comité de coordination permanent regroupant les représentants des services de sécurité, des Douanes, de la protection des données et des services techniques.

ESSAIA

Création de plus de 30 start-up et micro-entreprises d'ici la fin de l'année

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari a affirmé, mardi à Alger, que plus de 30 start-up et micro-entreprises seront créées au sein de l'Ecole supérieure des sciences de l'aliment et des industries agroalimentaires (ESSAIA) avant la fin de l'année en cours. Dans une déclaration à l'issue d'une visite sur le terrain dans cet établissement, au cours de laquelle il a inauguré et inspecté plusieurs plateformes expérimentales et espaces de formation, M. Baddari a souligné que cette dynamique "reflète la mise en œuvre des orientations du président de la République, qui fonde l'économie algérienne sur la pensée et la connaissance", ajoutant que l'université algérienne est désormais "une institution sociale et économique par excellence". A ce propos, il a précisé que les étudiants de l'Ecole travaillent actuellement au lancement de "22 micro-entreprises et quatre (4) start-up", faisant de cette structure scientifique "un espace dynamique de créativité et d'innovation, contribuant directement à la souveraineté alimentaire et à l'édification d'un modèle alimentaire national et sain". Lors de la présentation des explications techniques, les responsables de l'Ecole ont indiqué que "la plateforme d'analyses sensorielles, conçue selon des normes internationales strictes, est unique en son genre dans le secteur de l'enseignement supérieur en Algérie. Elle permet d'homologuer les produits finis destinés aux marchés local et international, à travers des rapports d'analyse conformes aux normes nationales et internationales". Concernant la plateforme des formulations, elle vise à "maîtriser la conception et l'optimisation des recettes alimentaires tout en vérifiant leur validité, dans le respect des contraintes technologiques, des valeurs nutritionnelles et des normes sensorielles, ce qui permet aux étudiants de s'orienter efficacement vers les métiers liés à l'industrie agroalimentaire". En inspectant la plateforme dédiée au Lait et ses dérivés, le ministre a écouté les explications des coordinateurs, qui ont précisé qu'elle permettait de concrétiser les cours théoriques des unités laitières et de réaliser des travaux pratiques liés à la production et à l'évaluation de la qualité du lait et de ses dérivés.

Foire internationale d'Alger

Les entreprises nationales appelées à renforcer leur présence en Afrique

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations Kamel Rezig a appelé, mardi à Alger, les entreprises algériennes à renforcer leur présence sur les marchés internationaux, notamment africains, après avoir réussi à couvrir les besoins du marché national. Lors de sa visite des pavillons de la 56e édition de la Foire internationale d'Alger (FIA), organisée du 23 au 28 juin au Palais des expositions, M. Rezig a affirmé que la diversité et la qualité des produits algériens ont permis de répondre aux besoins des consommateurs locaux et d'accéder à plusieurs marchés internationaux. Le ministre était accompagné, lors de cette visite, par le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, ainsi que par le président du Conseil d'affaires algéro-mauritanien, Youcef El Ghazi. Dans ce contexte, M. Rezig a souligné l'importance d'exploiter les foires économiques, en tant qu'espaces de promotion du produit national et d'ouverture de nouvelles perspectives, rappelant que ses services ont élaboré un calendrier dédié à la participation algérienne aux foires internationales, s'étendant jusqu'à fin 2026 et concernant plusieurs pays africains. Il a également mis en relief les mesures prises par l'Etat pour encourager les exportations hors hydrocarbures, à travers l'accompagnement des opérateurs économiques dans leur parcours d'exportation. En visitant le stand de l'Entreprise nationale des industries électroniques (ENIE), le ministre s'est félicité de l'accord conclu pour l'exportation des produits de cette entreprise vers le marché mauritanien, louant la qualité de ses produits. Il s'est aussi félicité des avancées réalisées par les entreprises privées activant dans les domaines des industries électroniques et de l'électroménager, qui ont réussi à s'introduire sur plusieurs marchés internationaux, en



particulier en Afrique, qualifiée de "prometteuse" pour les produits algériens. Le ministre a également mis en lumière la contribution de la société "ENICAB" spécialisée dans la fabrication de câbles, basée à Biskra, à la réduction des importations dans ce secteur, tout en ouvrant de perspectives d'exportation prometteuses, notamment après le lancement de la production de câbles économes en énergie et écologiques, ainsi que le projet de fabrication de câbles à fibres optiques, dont l'entrée en service est prévue pour février 2026. Rezig a inspecté les projets du Grou-

pe " Souakri" dans les domaines de la production d'engrais, des matériaux de construction et de l'agriculture, saluant son potentiel en exportation. Il a, dans ce sens, appelé les responsables du groupe laitier "Giplait" à œuvrer à l'exportation de leurs produits vers les marchés africains. Concernant les industries agroalimentaires, M. Rezig a mis en exergue le succès des entreprises nationales dans la couverture du marché local, soulignant la volonté de son département ministériel d'accompagner les opérateurs économiques vers l'exportation.

Pays de la route transsaharienne
Unanimes sur le projet du corridor économique

La 76ème réunion du Comité de liaison de la route transsaharienne (CLRT), tenue mardi à Alger, reflète la volonté de tous les pays traversés par cette infrastructure à atteindre l'objectif de création d'un corridor économique le long de cette route, a souligné le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh. "La première des choses qu'on peut retenir à travers cette rencontre, c'est la disponibilité des pays de la transsaharienne à continuer à œuvrer pour atteindre les objectifs du comité. Ils ont marqué leur présence, quelle que soit la conjoncture. Ils ont marqué leur intérêt pour le projet de corridor économique", a déclaré M. Rekhroukh, à l'APS, en marge des travaux de cette réunion. Conçu dans une logique d'intégration économique continentale, le projet de corridor vise à valoriser la transsaharienne, via la facilitation du transit, du transport, du commerce et la génération d'investissements. La réunion du CLRT se tient en visio-conférence avec la participation des pays traversés par la Transsaharienne Alger-Lagos (10.000 Km), ainsi que des représentants de la conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (Cnuced), et d'institutions financières internationales. Le ministre a relevé, à ce propos, que la tenue de cette session témoigne aussi "d'une volonté collective qui n'a pas faibli, et ne faiblira pas, face aux défis circonstanciels ou géographiques". Elle reflète, a-t-il insisté, "la maturité de nos institutions continentales et leur capacité à poursuivre leur construction commune et à rele-

ver les défis par le dialogue, la coordination et l'échange de points de vue". Evoquant l'engagement de l'Algérie envers le développement et l'intégration économiques du continent, le ministre a mis en avant l'importance des projets structurants élaborés, dont le projet de la ligne ferroviaire nord-sud, initié par le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune. "Cette voie ferrée est le meilleur moyen de transport de marchandises, et qui va relier certains pays voisins enclavés, en leur donnant accès aux ports algériens, qui sont en plein travaux d'agrandissement et de modernisation", a-t-il souligné. Toujours dans cette optique d'intégration via ce futur corridor, M. Rekhroukh a mis l'accent sur l'importance des secteurs économiques de chaque pays membre du CLRT, en vue de mettre au point des projets à même d'accélérer l'intégration économique, à commencer par les zones frontalières. Avec 90% de taux de réalisation de cette route, a noté le ministre, "il est temps pour le secteur des travaux publics de passer le flambeau aux secteurs économiques", affirmant que cette démarche s'est d'ores et déjà traduite par l'installation d'un nouveau secrétaire général du CLRT, une instance de facilitation du projet de corridor. Il s'agit de Mohamed Ould Mohamedi, un économiste, qui sera appelé, a indiqué le ministre, à établir un cadre pratique de coopération entre les Etats membres, en créant un mécanisme de gestion de ce corridor et en le faisant évoluer vers des perspectives prometteuses d'intégration économique et régionale.

Protection sociale

L'Algérie fait partie des meilleurs pays arabes

La directrice du groupe sur l'équité entre les sexes, la population et le développement inclusif à la Commission économique et sociale des Nations-unies pour l'Asie Occidentale (CESAO), Mehrinaz El Awady a affirmé, mardi à Alger, que l'Algérie faisait partie des meilleurs pays arabes en matière de protection sociale, disposant d'une expérience très réussie destinée à être généralisée. Dans une déclaration à la presse en marge du 4ème Forum arabe pour l'égalité, qui se tient au Centre international des conférences (CIC) "Abdellatif Rahal" à Alger, Mme El Awady a précisé que "l'Algérie fait partie des meilleurs pays qui ont accompli des avancées en matière de protection sociale, disposant d'une expérience très réussie

que nous œuvrons à généraliser et à présenter aux autres pays arabes". Dans le même contexte, la responsable onusienne a souligné l'importance de la concertation et de la coordination dans le domaine de la protection sociale, à travers la recherche des moyens à même de promouvoir les systèmes de protection sociale de manière qui reflète "la volonté politique et l'engagement pratique à bâtir des sociétés plus cohésives et équitables". De son côté, la secrétaire générale adjointe des Nations-unies et secrétaire exécutive de la CESAO, Rola Dashti, a abordé, dans son allocution à cette occasion, les défis entravant l'instauration d'une protection sociale juste, inclusive et efficace, en précisant que "la force d'un pays ne se mesure pas uniquement

à son produit économique et à ses infrastructures, mais également à la capacité de ses citoyens à compter sur les systèmes de protection en période de besoin". A ce propos, Mme. Dashti a salué les efforts de certains pays arabes qui ont oeuvré à l'élargissement de leurs bases de données sociales, à l'adoption de la transformation numérique et au lancement de nouveaux programmes, estimant que cela reflète "une volonté politique prometteuse" dans ces Etats. Lors des sessions organisées dans le cadre du Forum, la situation de la protection sociale dans les pays arabes a été examinée, l'accent ayant été mis sur la nécessité de renforcer davantage la protection sociale en l'adaptant aux transformations que connaissent les sociétés arabes.

Accidents de la route

36 décès et 1892 blessés en une semaine

Trente six personnes sont décédées et 1836 autres ont été blessées dans 1512 accidents de la route, survenus du 15 au 21 juin en cours, à travers le pays, a indiqué mardi un bilan hebdomadaire de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Oran avec (04) morts et 53 blessés, dans 47 accidents de la circulation, précise la même source. Dans le cadre du dispositif relatif à la surveillance des plages autorisées à la baignade, les unités de la Protection civile ont effectué 2011 interventions ayant permis le sauvetage de 1068 personnes d'une mort certaine, ajoute la même source, déplorant, toutefois, le décès par noyade en mer de dix (10) personnes. Par ailleurs, les équipes de la Protection civile ont effectué 3072 opérations pour l'extinction de 2271 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas d'Alger (170 incendies), Constantine (178) et Blida (125). S'agissant du dispositif de la lutte contre les feux de forêts, il a été procédé à l'extinction de 175 incendies, durant la même période, conclut le bilan.

Sensibilisation aux dangers de la drogue

Belmehdi donne le coup d'envoi d'une campagne nationale

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs M. Youcef Belmehdi a donné, mardi à Alger, le coup d'envoi d'une campagne nationale de sensibilisation aux dangers de la drogue, sous le slogan: "Pour une jeunesse consciente et une société protégée du fléau de la drogue". Belmehdi a précisé que cette campagne nationale se déroulera en coordination avec plusieurs secteurs concernés ainsi que des acteurs de la société civile, et comprendra de nombreuses activités de sensibilisation qui seront renforcées durant la saison estivale. Le ministre a mis en avant, dans ce cadre, le rôle des imams, des enseignants du Coran et

des guides religieuses dans la sensibilisation aux dangers et aux effets néfastes de la drogue, contribuant ainsi à la protection de l'individu et de la société contre ces poisons. Il a évoqué, à l'occasion, le programme de prévention mis en place par son secteur en vue de lutter contre ce fléau, de sensibiliser à ses effets sur l'être humain, ainsi que ses répercussions sanitaires et sociales, dans le but de protéger la jeunesse et de préserver la cohésion familiale et sociale. Dans le même contexte, le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), Tarek Kour, a abordé les efforts de l'Etat en matière de prévention et de lutte contre la dro-

gue, en présentant les principaux axes de la stratégie nationale, notamment la prévention, le traitement et la prise en charge des toxicomanes. De son côté, le directeur général de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion, Said Zerb, a souligné la coordination continue entre son secteur et celui des affaires religieuses, notamment à travers l'organisation de programmes de mémorisation du Coran au profit des détenus des établissements pénitentiaires, afin de les aider à surmonter certains comportements négatifs, tel que l'addiction à la drogue, en plus d'autres mesures visant leur réinsertion dans la société après avoir purgé leur peine.

Stratégie nationale de lutte contre la drogue

La prévention occupe la plus grande place

Le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie M. Tarek Kour a affirmé, lundi à Alger que l'axe de la prévention occupait la plus grande place dans la stratégie nationale de lutte contre la drogue et les substances psychotropes 2025-2029. Invité du Forum de la Chaîne I de la Radio algérienne, M. Kour a expliqué que cette stratégie repose sur quatre (4) axes: la prévention, le traitement et la prise en charge, la dissuasion et la lutte ainsi que la coopération internationale, soulignant que cette stratégie a été renforcée par une série de mesures et de programmes dans lesquels la prévention occupe une place prépondérante. Le même responsable a précisé que les activités prévues dans le cadre de cette stratégie comprennent 236 opérations de prévention, réparties sur 33 secteurs. Concernant l'axe de la prise en charge et le traitement des toxicomanes, trente (30) opérations ont été identifiées, réparties entre cinq (5) secteurs et organismes nationaux, tandis que 25 opérations seront mises en oeuvre dans le cadre de l'axe de la lutte et la dissuasion, par les secteurs compétents, ajoute le directeur général de l'Office. S'agissant de la loi relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, adop-

tée récemment par le Parlement, le DG de l'Office a rappelé que l'Etat avait élaboré une vision globale impliquant la majorité des secteurs afin de contribuer à la lutte contre ce fléau, conformément à la stratégie en la matière. Il a également salué "l'approche intégrée" sur laquelle s'appuie ce texte, qui "équilibre entre prévention et traitement", grâce à l'introduction de nouvelles dispositions telles que la possibilité d'effectuer des dépistages chez les élèves dans les établissements scolaires et de formation, ou leur intégration dans les concours de recrutement, ainsi que le durcissement des peines pouvant aller jusqu'à la peine capitale, dans le cas où le crime commis entraîne directement le décès, ou peut porter un grave préjudice à la

santé publique, estimant que "le durcissement des peines constitue un des principaux instruments dissuasifs". Dans ce contexte, M. Kour a souligné "la hausse du niveau de sensibilisation aux risques liés à ce fléau et à la nécessité de s'en libérer", en citant "l'augmentation du nombre de personnes fréquentant les centres de désintoxication". Il a annoncé la signature prochaine de trois conventions à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, célébrée le 26 juin, avec l'Observatoire national de la société civile (ONSC), l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance (ONPPE) et le ministère de la Jeunesse, dans le but de "mobiliser les efforts dans la lutte contre ce fléau".

Université algérienne

124 incubateurs

d'entreprises recensés

Le président de la Commission nationale de coordination et de suivi de l'innovation et des incubateurs universitaires au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Ahmed Mir, a fait état, mardi à Alger, de 124 incubateurs d'entreprises au niveau des établissements universitaires et certains établissements de recherche. Lors d'une journée parlementaire sur le rôle des incubateurs dans les universités algériennes, organisée par l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Mir a affirmé que "le système entrepreneurial qui commence à prendre forme dans l'université algérienne ces dernières années a permis de recenser 124 incubateurs d'entreprises répartis actuellement sur les établissements universitaires et certains établissements de recherche". Le nombre d'étudiants ayant adhéré aux mécanismes d'entrepreneuriat s'élève à "60.000 étudiants, dont les mémoires de fin d'étude sont des projets de création de start-up ou de micro-entreprises, ou des dossiers en attente d'un brevet d'invention", a-t-il précisé, soulignant que le secteur a enregistré "1600 micro-entreprises et 130 start-up". Il s'agit également de 1175 labels "projet innovant" et du dépôt de 2800 brevets d'invention auprès des instances compétentes", a-t-il indiqué. Mir a rappelé, dans ce cadre, le programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à consacrer la dimension économique de l'université, et à en faire un levier de l'excellence économique, en vue d'atteindre 20.000 start-up à l'horizon 2029. Il a, en outre, évoqué les efforts du secteur de l'Enseignement supérieur, durant les trois dernières années, pour sensibiliser à l'importance de l'entrepreneuriat et de la création de start-up et de micro-entreprises en milieu universitaire, afin de résorber le nombre important de diplômés de l'université algérienne, estimé annuellement à plus de 250.000 diplômés, dont plus de 110.000 étudiants des facultés de la technologie, des sciences, de l'informatique et des mathématiques, constituant ainsi "un réceptacle important de nouvelles de start-up".

Concours de recrutement d'Algérie Poste

Ouverture de postes budgétaires supplémentaires

avec une augmentation de plus de 50%

L'entreprise "Algérie Poste" a affirmé que "le concours national de recrutement sera organisé dans les semaines à venir, précisant qu'il a été décidé d'ouvrir des postes budgétaires supplémentaires, en plus de ceux déjà annoncés, avec une augmentation de plus de 50%, a indiqué, mardi, un communiqué de l'entreprise. A ce propos, "Algérie Poste" informe l'ensemble des candidats concernés par le concours national de recrutement que celui-ci "sera organisé dans les semaines à venir". "En réponse aux besoins en personnel au niveau de l'entreprise Algérie Poste et afin d'élargir l'accès aux postes et d'offrir davantage d'opportunités aux candidats, il a été décidé d'ouvrir des poste budgétaires

supplémentaires, en plus de ceux déjà annoncés, avec une augmentation de plus de 50% par rapport au nombre initial de postes", ajoute l'entreprise. "Soucieuse d'assurer le bon déroulement de l'opération, Algérie Poste a affirmé qu'elle "s'attèle actuellement à finaliser les procédures organisationnelles relatives aux nouveaux postes, ainsi que les aspects techniques liés à la plateforme numérique de recrutement". A cette occasion, "Algérie Poste" a réaffirmé son engagement en faveur "d'une approche numérique dans les opérations de recrutement, consacrant ainsi le principe de transparence, d'intégrité et d'égalité des chances entre tous les candidats.



REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

AADL «مجلس المدن» AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT

Lotissement Saïd Hamdine Bir Mourad Rais – ALGER

N° Identification fiscale : 000016001405697

A. A. D. L

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 20/25/AADL/DR-ORAN.

LA REALISATION EN TCE DE 90 LOGEMENTS TYPE LPA + 18 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES AVEC 00 LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RÉSEAUX TERTIAIRES »

SIS AU PÔLE UNIVERSITAIRE, LA COMMUNE DE SIDI BEL ABBES, WILAYA DE SIDI BEL ABBES.

(TRANCHE INFERIEUR OU EGAL A 100 LOGEMENTS)

En application des dispositions du point 3.1.1.3 de la décision n° 42 du 27 Avril 2017 régissant la passation des marchés de l'Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement, L'Agence Nationale De L'Amélioration Et Du Développement Du Logement- Direction Régionale D'ORAN lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation en TCE de 90 logements type LPA + 18 logements promotionnels libres avec 00 locaux à usage commercial et professionnel y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » sis au pôle universitaire, la commune de Sidi Bel Abbes, Wilaya De Sidi Bel Abbes. (INFERIEUR OU EGAL A 100 LOGEMENTS).

Le présent avis d'appel d'offres s'adresse aux entreprises qualifiées en bâtiment (comme activité principale), et Travaux Publics ou Hydraulique (comme activité secondaire) et satisfaisant l'ensemble des conditions d'éligibilités ci-dessous :

Capacité professionnelle : Le soumissionnaire ayant la qualification et classification professionnelle en bâtiment (comme activité principale) de catégorie IV (Quatre) ou plus et Travaux Publics ou Hydraulique (comme activité secondaire).

2/ Capacité financière : Le soumissionnaire devra avoir un chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières Années supérieur à 110 000 000,00 DA. Justifié par Les bilans comptables et ses annexes indiquant les différents résultats financiers des trois dernières années (visés par les services des impôts).

3/ Capacité technique :

a) Moyens humains : Le soumissionnaire devra avoir un nombre du personnel déclaré à la CNAS :

-Un (01) chef de projet (Architecte ou Ingénieur ou maître dans le domaine du bâtiment ou GC), ayant une expérience minimum de 04 ans.

Justifié par les pièces administratives et réglementaires y afférent à savoir : l'état nominatif CNAS, diplômes, CV, et les certificats ou attestations de travail et qualité et CASNOS.

b) Moyens matériels : Le soumissionnaire devra avoir au minimum :

-Deux (02) camions de 10 t ou plus

-Un (01) engin de Terrassement.

Justifié par les cartes grises et polices d'assurance pour le matériel roulant, ou factures d'achat ou un procès-verbal de constat récent d'un commissaire-priseur (daté de six mois maximum à la date de soumission pour le matériel non roulant) ou contrat leasing avec une banque.

c) Références professionnelles : Le soumissionnaire doit satisfaire l'une des conditions suivantes :

*Avoir déjà réalisé un cumul de 100 logements ou plus en TCE y/c travaux de VRD tertiaires en prenant en considération un projet de 25 logements d'un seul tenant en TCE.

*Avoir réalisé un projet de 50 logements en TCE y/c travaux de VRD (réseaux tertiaires) en un seul tenant

*Avoir réalisé un (01) équipement en TCE, catégorie «C» ou plus y/c compris travaux de viabilisation (réseaux tertiaires)

Justifiées par les attestations de bonne exécution ou attestation d'exécution comportant l'intitulé du projet, le montant du marché, la date de réception provisoire et la catégorie du projet.

Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement après complément.

Les moyens humains et matériels ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation de l'offre technique.

Les pièces justifiant les conditions d'éligibilité ne doivent pas être présentes dans l'offre technique.

Les entreprises en groupement ne sont pas concernées par cet avis à la concurrence.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet contre le paiement de la somme de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) non remboursable, représentant les frais de reproduction auprès de :

DIRECTION REGIONALE « AADL » ORAN
SISE BLOC 23 CITE 1377 LOGEMENTS FACE USTO – WILAYA D'ORAN.

Le dossier de soumission doit contenir :

-Dossier de candidature

-Offre Technique

-Offre Financière

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », « offre financière » selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres –appel d'offres N°l'objet de l'appel d'offres»

Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après :

DIRECTION REGIONALE « AADL » ORAN
SISE BLOC 23 CITE 1377 LOGEMENTS FACE USTO – WILAYA D'ORAN.

La durée de préparation des offres est fixée à **QUINZE (15) JOURS** à compter de la date de la première parution du présent appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à **12 H00 (HEURE LIMITE)**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture en séance publique des plis des dossiers de candidatures, des offres techniques et financiers s'effectuera en une seule phase au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires, le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à treize (13h00) heures.

Le délai de validité de l'offre est égal à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois à compter de la date de dépôt des offres.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour y assister à l'ouverture des plis.

Le Directeur Régional
De l'AADL Oran

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya d'Oran

Daïra d'Arzew

Commune d'Arzew

Nif : 098431065059714

Avis D'attribution Provisoire
D'un marché

Conformément aux dispositions de l'article 65 – alinéa 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portants réglementations des marchés publics et délégation du service public, la commune D'Arzew informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au 2ème avis d'appel d'offre nationale ouvert avec exigence de capacité minimale N°08/2025 relatif

Etude et suivi et extension de 06 classes à l'école Kaïd Ahmed à Hai Gourine D'Arzew.

« partie extension de 06 classes à l'école Kaïd Ahmed à Hai Gourine D'Arzew »

Que le marché est attribué provisoirement à l'entreprise HACHEMI ABDELHAFID Pour un montant de 25.409.713.00 DA /TTC et un montant corrigé de 26.182.380.00DA/TTC et un délai de Cinq (05) mois.

Parution de l'avis sur les journaux :

Paru le 20/05/2025 sur **البيد**

Paru le 20/05/2025 sur **Le Carrefour d'Algérie**

L'entreprise	Montant	Montant Corrigé	Note technique	NIF	Délai	Observation
HACHEMI ABDELHAFID	25.409.713.00 DA /TTC	26.182.380.00 DA/TTC	76/100	197231060845528	Cinq (05) mois	MOINS DISANT

Conformément à l'article 82 du code des marchés publics et délégation du service public, les soumissionnaires non retenues peuvent adresser un recours auprès de la commission des marchés de la commune d'Arzew dans un délai de 10 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Président De L'assemblée
Populaire Communale

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2531009592 26.06.2025

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE NAAMA

DAIRA DE MECHERIA

COMMUNE DE MECHERIA

MISE EN DEMEURE N°01

Vu le marché n°03/2025 en date du 25/05/2025 conclue avec L'entreprise SEKKOUM MOUSSA sis a la commune de brizina wilaya d'El-Bayad pour l'étude ,suivi et réalisation d'une placette public prés du technicum et conformément a l'ordre de service de démarrage des travaux a compter du 25/05/2025 et vu le grand retard accusé dans la cadence des travaux ainsi que la non remises des instructions techniques

L'entreprise est mise en demeure pour renforcer dans un delais de 48 heures les moyens matériels et humains nécessaire au bon déroulement du projet.

Passé ce délai, les mesures coercitives seront prises à l'encontre de l'entreprise et la résiliation du marché sera prononcée unilatéralement (aux torts exclusifs de ces dernières), conformément à l'article 149 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics.

Le Président

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2531009605 26.06.2025

Fête de l'indépendance et de la jeunesse
Plus de 6.000 logements à distribuer, six daïras concernées



Par B. Habib

Incontestablement, ce serait un nouveau record en matière de distribution en une seule fois d'un nombre de logements aussi important à Oran. En juillet 2025, une grande opération de distribution de logements est prévue dans la wilaya d'Oran à l'occasion de la célébration de la fête de l'indépendance et de la jeunesse du 5 juillet. Des milliers de logements de plusieurs formules seront distribués dont les logements sociaux, les logements de la formule public locatif (LPL) et les logements type location-vente (AADL), mais l'on susurre dans les milieux de l'administration de l'APW que le calendrier de distribution de ces logements prévoit plu-

sieurs dates en juillet pour atteindre un total distribué équivalent à plus de 6000 logements toutes formules (exactement 6345 unités) dans le cadre du programme riche et varié tracé par la wilaya d'Oran célébrant les festivités du 63ème anniversaire de la fête de l'indépendance et de la jeunesse le 5 juillet. Selon une source sûre, le prochain calendrier du programme de distribution de logement ne concernera pas moins de six (6) daïras sur les neuf (9) que compte la wilaya d'Oran et dont on retiendra notamment Oran, Béthioua, Boutlélis, Tlelat et Ain Türk. «Les listes des bénéficiaires de logements figurant dans le programme de la wilaya prévoyant plus de 6000 logements à distribuer ont d'ores et déjà été ficelées et tout in-

dique que la prochaine opération de distribution sera aussi sereine et transparente que les précédentes» poursuit la même source, ajoutant que le plus gros du prochain quota à distribuer à l'occasion du 5 juillet 2025 est allé aux logements type social et promotionnel qui fera l'objet d'un programme plus large de distribution pour répondre à la demande sans cesse croissante exprimée par les populations des daïras concernées, ce qui confirme certaines informations que les logements sociaux et les logements promotionnels y figureront en grande partie. Pour l'instant, tout semble baigner dans l'huile d'autant plus que le total des logements à distribuer prévu courant toute l'année 2025 est estimé à plus de 11.144 unités.

Education nationale

9ème édition du Festival national scolaire des clubs environnementaux

Dans le cadre du programme du ministère de l'Éducation nationale visant à stimuler l'environnement éducatif par diverses activités et à lancer des festivals nationaux dans divers domaines, le secrétaire général de la wilaya, représentant le wali d'Oran, et en présence du directeur de l'éducation et du directeur de l'enseignement primaire du ministère de l'Éducation nationale, a présidé l'ouverture de la neuvième édition du Festival national scolaire des clubs environnementaux, le mardi 24 juin 2025, au jardin public de la rue Mohamed Khemisti, «jardin de la Roseraie» sous le slogan: #Mon Environnement Ma Responsabilité. Des clubs environnementaux d'établissements d'enseignement de 18 wilayas différentes ont participé à cet événement, présentant des expositions environnementales visitées par le secrétaire général de la wilaya et sa délégation. Ces expositions présentaient des activités et des projets environnementaux prometteurs dans le do-

main de la préservation de l'environnement et de l'utilisation optimale des ressources naturelles et des énergies renouvelables. Les visiteurs ont été impressionnés par la créativité des élèves, mise en valeur par les clubs environnementaux lors d'expositions ouvertes dans une ambiance compétitive, présentant les meilleures œuvres. L'événement, qui se déroule du 23 au 25 juin, propose aux clubs environnementaux participants un concours de créativité et d'innovation pour des projets qui seront adoptés et parrainés. L'événement propose également diverses

activités éducatives artistiques et musicales mettant en vedette les créations des élèves, qui ont enchanté le public. Les délégations participantes bénéficieront également de visites des sites touristiques naturels les plus importants de la wilaya d'Oran. Il convient de noter que le Festival national scolaire des clubs environnementaux, organisé à Oran, connaît chaque année une fréquentation et un succès croissants et est devenu une attraction majeure pour les clubs environnementaux des établissements d'enseignement à travers le pays.

Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA)

Tenue de l'Assemblée générale ordinaire

La Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) a tenu, mercredi à Oran, son Assemblée générale ordinaire, avec pour ordre du jour essentiel l'adoption des comptes sociaux de l'exercice 2024, a-t-elle indiqué dans un communiqué. L'Assemblée générale s'est tenue à la salle de conférences de la société LD-SPA, filiale de la CNMA, en présence du directeur général de la CNMA, Cherif Benhabiles, le président du Conseil d'administration et les présidents des Conseils d'administration des 71 caisses régionales de la mutualité agricoles, ajoute la même source.

Le PDG de Sonatrach souligne à Oran
Une feuille de route ambitieuse pour réduire les gaz torchés à 1%



Le Président-directeur général de Sonatrach, Rachid Hachichi, a souligné, mardi à Oran, que le groupe a mis en place une feuille de route ambitieuse visant à réduire les gaz torchés à un taux de 1% à l'horizon 2030. Lors de l'ouverture de la 12e édition des Journées scientifiques et techniques de Sonatrach, (JST-12), M. Hachichi a précisé que le groupe s'est fixé l'objectif de "réduire les gaz torchés à 1% d'ici 2030 et de faire passer le taux d'émissions fugitives de méthane dans ses installations gazières à moins de 3%". Cette démarche, a-t-il expliqué, s'inscrit dans le cadre "des engagements de l'Algérie envers les recommandations de la Conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée en 2015 et ratifiée par notre pays". Le PDG de Sonatrach a, par ailleurs, souligné que "la responsabilité environnementale nous impose de réduire notre empreinte carbone et de trouver un équilibre entre les exigences de production et les impératifs de préservation de l'écosystème". Dans ce contexte, Sonatrach déploie, à travers sa nouvelle politique climatique adoptée en février 2025, "un système efficace de suivi et de contrôle, en s'appuyant principalement sur ses capacités en recherche et développement, afin de maîtriser l'empreinte carbone", a-t-il précisé. Il a relevé qu'une transition énergétique réussie "nécessite l'adoption d'un nouveau modèle énergétique dans lequel le gaz se présente comme l'élément de transition privilégié et l'hydrogène comme vecteur-clé de décarbonations". La préservation de l'environnement et le développement durable sont "des priorités dans la transition énergétique qui repose sur trois axes", a-t-il indiqué, précisant que l'un de ces axes concerne "les nouveaux défis dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz, confrontés à des mutations profondes qui exigent une recherche constante de solutions scientifiques et pratiques innovantes et plus efficaces pour exploiter les ressources en hydrocarbures". Il a également souligné que les défis liés à l'exploration en eaux profondes et dans les gisements non conventionnels "nous obligent à adopter des outils et techniques avancés pour renforcer notre compétitivité et améliorer la rentabilité de nos opérations". Pour ce même responsable, les données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), ont révélé que le secteur pétrolier et gazier mondial "a investi près de 1.000 milliards de dollars, en 2023, dans l'exploration et le développement, dont une part croissante - environ 15 %- est désormais destinée aux technologies numériques et aux solutions à faible émission de carbone". Par ailleurs, le pilier de la transformation numérique constitue, selon l'intervenant, "un moteur-clé d'efficacité et de transparence au cœur de cette stratégie", ajoutant, dans ce cadre, que Sonatrach œuvre à "intégrer l'intelligence artificielle, l'internet des objets et l'analyse des méga-données dans toutes les chaînes de valeur, ce qui lui permet d'anticiper et de prendre des décisions rapides et précises".

Mostaganem

Une Cité meurtrie dévastée par le laisser-aller

Nous avons vu de belles images de réhabilitation et d'embellissement de la frange maritime des Sablettes, et tous les habitants de Mostaganem ont beaucoup apprécié, à raison. Mais Mostaganem n'est pas que Sablettes ou Salamandre. Portons notre regard au cœur de la ville: Affligeante est cette vision surréaliste d'une ville dévastée par le laisser-aller, ravagée par les bulldozers et par l'inaction outrageusement prolongée des responsables qui se sont succédés. La cité est meurtrie : ancienne daïra, Sid El Mejdoub, Tigditt, Derb, Tobana, Couchantville, Plateau la marine... où les vieilles constructions tombent en ruine et où toutes les rues sont éventrées, immeuble le colisée, sans parler du patrimoine immobilier historique sur lequel il est vain de revenir, tant il a fait couler beaucoup d'encre sans qu'aucune solution concrète et durable n'ait été apportée. Rien n'a échappé aux folies destructrices de ceux qui nous promettaient la main dans le cœur, qu'ils allaient redonner son lustre à une ville martyrisée sous le long règne d'une incurie dissimulée dans un discours populiste et mensonger. Les démonstrations fantaisistes à coups de dessins, de belles maquettes en 3D et sans lendemain ont été servis à profusion pour épater la galerie et bernier le peuple : réhabilitation des quartiers détruits, réaménagement du cours de Aïn Sefra avec des espaces verts, des aires de repos, des pistes cyclistes et autres histoires futuristes. On ne sait plus où en est déjà ce mirobolant projet après avoir englouti des sommes gigantesques sans résultats visibles. Tout n'a été que promesses creuses, parce que destinées seulement à recueillir l'adhésion des citoyens non pas à un programme réalisable tel que présenté, mais en réalité à un soutien au statu quo interminable. Le quartier du derb a été démoli au milieu des années 80 et ni les autorités locales, ni les élus, qui ont défilé à la tête de la wilaya et de la municipalité, ne se sont souciés manifestement de son devenir 40 ans après, rien moins que cela ! Toute une ère où l'on avait l'occasion de montrer ce que signifiait prendre le taureau par les cornes. Comment peut-on être aussi peu regardant envers l'histoire séculaire, de ce qui fut jusqu'à cette époque fatidique le cœur battant de toute une ville ? Comment peut-on rester insensible à l'image de désolation qu'offre aujourd'hui le site de Sidi Mejdoub, 6 ans après avoir été complètement rasé contre des promesses (encore) de reconversion en station balnéaire moderne, avec toutes les commodités nécessaires à la relance d'une activité touristique fructueuse économiquement pour toute la collectivité ? Les pouvoirs publics ont largement démontré leur impuissance à apporter des solutions à ces désastres. Ils ont été prompts et habiles dans l'œuvre grandiose de destruction. La reconstruction s'en trouve être une autre histoire pour eux, elle dépasse de toute évidence leurs capacités, tant managériales que financières. Alors il faut laisser l'initiative privée prendre le relais et sauver la situation, comme cela se fait partout dans le monde où l'immobilisme n'a pas de place parce qu'il est considéré comme suicidaire. Débarrassons-nous des complexes et des préjugés et étouffons les entêtements idéologiques paralysants, empêchant toute tentative de surmonter les obstacles en front commun, il y va du bien de tous et de la communauté.

D. Benani

Aïn Temouchent

Zaalani met en avant la place particulière des droits de l'Homme en Algérie

Le président du Conseil national des droits de l'Homme, Abdelmadjid Zaalani, a mis en exergue, lundi à Aïn Temouchent, la place particulière qu'occupent les droits de l'Homme en Algérie. Lors d'une rencontre avec des représentants de la société civile et du mouvement associatif de la wilaya, M. Zaalani a souligné que "les droits de l'Homme bénéficient d'une place privilégiée en Algérie, à partir du principe fondamental énoncé dans la Déclaration du 1er Novembre 1954, qui affirmait que l'Etat algérien serait de nature sociale". Il a précisé que l'Algérie œuvre à garantir le droit à l'alimentation à travers la sécurité alimentaire et hydrique, "des efforts colossaux sont déployés dans ce domaine", a-t-il ajouté, en citant notamment les avancées dans le secteur agricole et les projets de dessalement de l'eau de mer. Lors de sa visite à la wilaya d'Aïn Temouchent, M. Zaalani a également indiqué que "la majorité des décisions issues des Conseils des ministres visent à renforcer les droits de l'Homme en Algérie, notamment en ce qui concerne les droits des femmes, des retraités, la titularisation des contractuels, ainsi que les personnes aux besoins spécifiques".

Sidi Bel Abbès

Sortie de la 28ème promotion des agents de police

Par Mohamed Nouar

La Direction Générale de la Sûreté Nationale a réaffirmé son engagement envers le renforcement de ses capacités opérationnelles et le maintien de la sécurité publique avec la sortie de trois nouvelles promotions d'agents de police. La cérémonie, présidée par le Contrôleur Hassani Fayçal, Directeur de la Formation à la DGSN, s'est déroulée ce mardi à l'école de police Taïbi Mohamed de Sidi Bel Abbès. Au total, 1734 agents, issus des centres de formation de Taïbi Mohamed, du centre d'entraînement de Sidi Bel Abbès et du centre spécialisé Amhamed Yousfi de Chlef, viennent grossir les rangs de la police algérienne. En présence de Kamel Hadji, premier responsable de l'exécutif local, du P/APW, des autorités locales civiles et militaires, ces promotions ont été baptisées du nom du martyr El Hadri Mohamed. Assassiné le 11 juillet 1994 par un groupe terroriste lors d'un faux barrage sur la route reliant Sidi Bel Abbès à Sfisef, El Hadri Mohamed, né le 27 mai 1961 à Sidi Bel Abbès, incarne le sacrifice et le dévouement au service de la nation. Sa carrière, débutée à l'école de police de Soumaâ (Alger) et marquée par des affectations dans plusieurs sûretés de wilayas avant son transfert à la sûreté de daïra de Sfisef, symbolise l'engagement constant des forces de l'ordre. Il a été promu au grade de brigadier de police à titre posthume, en reconnaissance de son ultime sacrifice. Les 1734 agents diplômés,



qu'ils soient titulaires d'un niveau universitaire ou de la classe de terminale, ont bénéficié d'une formation théorique et pratique intensive d'une durée de neuf mois. Ce cursus exigeant a couvert l'ensemble des volets essentiels au métier de policier à savoir professionnel, juridique, technique et policier. L'enseignement a été complété par des stages pratiques au sein des différentes sûretés urbaines, permettant aux stagiaires d'acquérir une expertise indispensable pour les interventions sur le terrain. Le directeur de l'école de police Taïbi Mohamed a souligné l'importance primordiale que la DGSN accorde à la formation de ses éléments. L'objectif est de les doter des compétences nécessaires pour accomplir leurs missions avec efficacité, tout en garantissant le respect scrupuleux des principes des droits de l'homme et de la dignité humaine. Cette démarche vise également à atteindre l'objectif fondamen-

tal de la DGSN : assurer la sécurité des personnes et des biens, qu'ils soient privés ou publics, et protéger le pays contre toutes les formes de criminalité, y compris celles émanant de menaces extérieures. La cérémonie s'est poursuivie par l'inspection de la promotion sortante par le directeur de la formation. Les nouveaux policiers ont ensuite prêté serment, marquant leur engagement solennel envers la nation et la loi. Le passage de l'emblème national à la promotion suivante a symbolisé la transmission des valeurs et la continuité du service. L'événement a également été l'occasion d'honorer les lauréats des trois promotions, saluant leur excellence et leur dévouement. Des exhibitions sportives, présentant diverses techniques de combat défensives et offensives utilisées par la police, ont clôturé la cérémonie, offrant un aperçu de la préparation physique et technique des nouveaux agents.

Protection civile de Tiaret

Un dispositif de lutte contre les incendies mis en place

Par L. Bouhala

Dans le cadre des préparatifs de la campagne moisson-battage 2025 et des mesures préventives visant à lutter contre les incendies de forêts, le directeur de la protection civile de la wilaya de Tiaret, le colonel Gharbi Ali, a présidé, en début de cette semaine, une réunion de coordination au siège de l'unité principale de la protection civile. Cette réunion a été consacrée à l'évaluation de l'avancement des opérations sur le terrain et à la vérification de la disponibilité opérationnelle des ressources humaines et matérielles déployées à cet effet. La rencontre a réuni les chefs

de services, le chef de l'unité principale et les chefs des unités secondaires. Une présentation détaillée des mesures prises pour prévenir et lutter contre les incendies de forêts a été présentée aux présents. Dans son intervention, le directeur a souligné plusieurs points clés : Premier axe : Gestion opérationnelle. Des instructions et recommandations précises ont été émises pour assurer le bon déroulement de la campagne Moisson-Battage et de lutte contre les incendies de forêts, notamment : La mise en disponibilité opérationnelle de toutes les ressources humaines et matérielles. -Appeler le commandant du convoi

mobile à respecter scrupuleusement le programme défini par la Direction générale et à en assurer le suivi continu. - Souligner l'importance de fournir des informations précises et opportunes, permettant au Centre de coordination opérationnelle de prendre des décisions appropriées et efficaces. Deuxième axe : Vie professionnelle des employés. La discussion a également porté sur le suivi de la situation professionnelle des employés et l'amélioration de leurs conditions de travail, afin d'accentuer leurs performances et de garantir une préparation continue pour relever les différents défis du terrain.

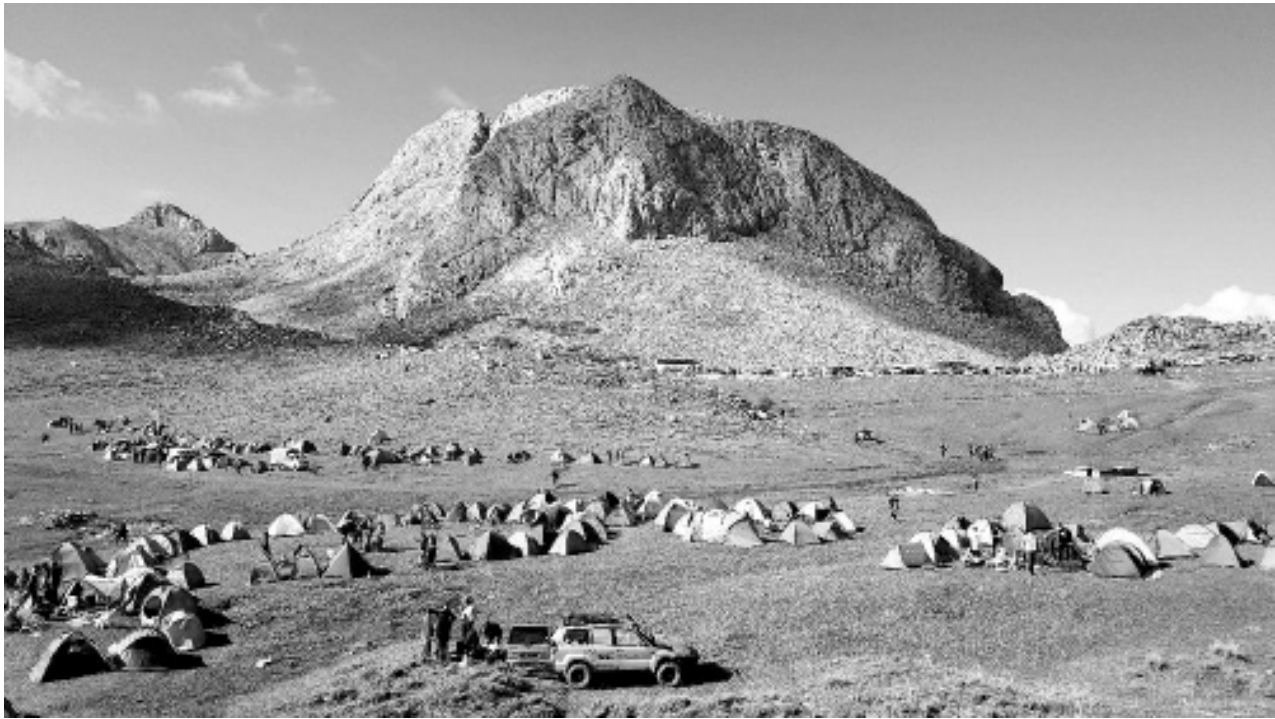
Sonelgaz de Bechar

Plus de 1.670 exploitations agricoles raccordées au réseau d'électrification

Quelque 1.675 exploitations agricoles à travers la wilaya de Bechar, réparties sur une centaine de périmètres agricoles dont ceux de mise en valeur des terres sahariennes, ont été raccordées à ce jour au réseau d'électrification, a-t-on appris mardi de la direction locale de la société de distribution l'électricité et du gaz (Sonelgaz). La concrétisation de cette opération, qui constitue un facteur important d'accompagnement par la Sonelgaz de l'investissement agricole, dans ses segments végétal et animal, s'est traduite aussi par la réalisation, l'équipement et la mise en service de 255 transformateurs électriques avec une capacité globale de 160 KV, a-t-on révélé. Outre cette opération, il a été procédé durant les exercices 2024/2025 au raccordement également au réseau d'électricité de 116 foyers dans les zones éloignées de Nif R'haa et Guetrani, dans la communes de Bechar et Béni-Ounif respectivement, en plus du raccordement d'un important projet d'investissement au niveau de la zone industrielle de Bechar aux réseaux d'électricité et du gaz naturel, a-t-on ajouté.

Tourisme à Bouira

Journées de formation au profit des inspecteurs du Tourisme à Tikjda



Par TAIB HOCINE

Le tourisme en Algérie connaît une évolution et un développement profond et fait face à beaucoup et à divers défis, mutations et autres enjeux notamment à celui de la formation et à l'adaptation aux nouvelles tâches et données de ce secteur ; et affrontant ces défis, les inspecteurs du tourisme sont à l'avant-garde. Ils ont pour mission de coordonner, superviser et appréhender les perspectives du tourisme algérien, à travers l'ensemble de ses facettes et spécificités. Toutefois, ces inspecteurs touristiques ont besoin d'une mise à jour des règles et réglementations en vigueur en la matière, mais aussi être au diapason de la politique gouvernementale en matière de tourisme.

Pour ce faire et sous le haut patronage du ministère du Tourisme et de l'Artisanat, la Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la wilaya de Bouira organise depuis ce lundi 23 juin 2025, une session de formation au niveau du Centre National des Loisirs et des Sports de Tikjda (CNLST), au profit des inspecteurs du Tourisme des wilayas des Hauts-Plateaux. En effet et selon les déclarations de Mme Samira Moumen, directrice du Tourisme de la wilaya de Bouira, cette session de formation qui regroupe pas moins de quarante (40) parti-

cipants, venus de vingt wilayas (20) des Hauts Plateaux, a pour objectif de promouvoir le tourisme et l'adapter à plus d'attractivités. D'après notre interlocutrice, la tutelle s'investit dans la ressource humaine par un segment essentiel qui est la formation. Durant les deux jours, la formation et la sensibilisation seront dispensées par les cadres du ministère, avec à leur tête le directeur de la formation, accompagné de l'Inspecteur Général du même Département.

Le contenu de ces journées tournera autour des thèmes relatifs aux rôles des inspecteurs dans les techniques du contrôle, des approches et des procédés d'inspection d'infrastructures hôtelières, des mécanismes de vulgarisation du potentiel touristique par les applications numériques, des moyens de sécurité ainsi que sur la sensibilisation des acteurs du secteur», a-t-elle souligné. A travers plusieurs ateliers, les formateurs tenteront de mettre en avant les aspects de vulgarisation par l'information, mais aussi, les circuits touristiques méconnus du grand public. Mme Moumen a tenu à noter que le choix porté sur l'organisation du séminaire dans la wilaya de Bouira, n'est pas fortuit mais c'est un choix qui s'impose de par son ambitieuse politique touristique laquelle a placé la wilaya à un rang et classement

considérables, notables et appréciables. Notre wilaya est un point nodal qui renferme un capital considérable de potentiel touristique dont les études sont en cours pour donner du poids et mettre en valeur toutes ses contenances et aptitudes pour être en mesure de donner un nouveau souffle à l'économie locale et nationale et les professionnels du tourisme doivent constamment se former pour maîtriser les outils numériques, les nouvelles destinations et les réglementations du secteur et doivent posséder de solides compétences en communication, relation client, organisation et maîtriser plusieurs langues étrangères notamment la langue anglaise, tout en ayant la formation continue qui est un investissement crucial pour les inspecteurs qui souhaitent s'adapter aux exigences du marché donc du tourisme et offrir un service et des prestations de qualité, tout en développant leurs compétences car l'inspecteur est un organisateur de vacances sur mesure, c'est sa capacité à donner des conseils judicieux qui constitue la valeur ajoutée », a-t-elle expliqué. La directrice du Tourisme et de l'Artisanat de Bouira soulignera enfin que cette stratégie s'inscrit dans la vision du chef de l'exécutif de Bouira qui a œuvré pour développer le secteur avec une vision prospective basée sur de gros investissements».

Sétif

Cérémonie de sortie d'une promotion unifiée d'agents de police

Le Directeur général de la Sûreté nationale, Ali Badaoui, a présidé, lundi à l'École de formation d'officiers de police de Sétif «Défunt Moudjahid Ahmed-Loulou», la sortie de la promotion unifiée de juin 2025 d'agents de police. Le DGSN a passé en revue, au début de la cérémonie, la promotion unifiée sortante constituée d'un total de 1.579 policiers dont 1.254 de l'école de formation d'officiers de police de Sétif, 124 du centre d'instruction spécialisé de Fesdis (Batna) et 201 du centre d'instruction spécialisé de Tébessa. Le commandant de l'Ecole de formation d'officiers de police de Sétif, le contrôleur de po-

lice Youcef Bouchemal, a souligné, dans une allocution d'ouverture, que cette promotion «a reçu une formation théorique et pratique approfondie pendant 12 mois, comprenant une préparation psychologique, une préparation physique, des activités sportives et une formation intégrée». Cette formation, qui combine les connaissances policières, sécuritaires et juridiques, s'est appuyée sur des techniques pédagogiques avancées, au premier rang desquelles une simulation professionnelle réaliste qui assure une préparation complète sur le terrain et une préparation durable, permettant aux élèves d'avoir un contact direct avec la

réalité pratique et une connaissance précise des tâches policières, en vue de les préparer à faire face aux défis du terrain», a-t-il ajouté. Les élèves sortants ont ensuite prêté serment devant une assistance constituée des autorités locales civiles, militaires et judiciaires, du wali de Constantine, du représentant du commandant de la 5ème région militaire et de plusieurs cadres de la sûreté nationale, avant la remise des grades et des diplômes aux majors de promotion et la traditionnelle remise du drapeau et la baptismation de cette promotion unifiée du nom du Martyr du devoir national, l'agent Aymen Berkane (1999-2025).

Ecole supérieure des transmissions de Tipasa Sortie de 14 nouvelles promotions

Une cérémonie de sortie de 14 nouvelles promotions (année de formation 2024-2025) a été organisée, lundi, à l'Ecole supérieure des transmissions Adelhafidh Bousouf de Koléa (Tipasa), en présence du chef du Département transmissions, systèmes de commandement-contrôle au ministère de la Défense nationale (MDN), le Général-major Titouche Youcef Nabil. Les promotions sortantes, baptisées du nom du Chahid « Boukabous Abdelkader », se composent de la 36e promotion des cours de commandement et d'état-major, spécialité transmissions et systèmes d'information, la 18e promotion des cours de commandement et d'état-major, spécialité guerre électronique, la 89e promotion des cours de perfectionnement des officiers, spécialité transmissions et systèmes d'information, la 36e promotion des cours de perfectionnement des officiers, spécialité guerre électronique, la 17e promotion des cours de perfectionnement des officiers, spécialité systèmes d'information et de commandement, et la 30e promotion des cours d'application, spécialité transmissions militaires. A cela s'ajoutent la 13e promotion des cours de spécialisation, transmissions, section télécommunications, la 12e promotion des cours de spécialisation, guerre électronique, la 5e promotion des cours de spécialisation, guerre électronique, et la 14e promotion des cours de spécialisation, systèmes d'information et de commandement. Cette sortie de promotion comprend aussi la 9e promotion de formation universitaire « Master », spécialité électronique et systèmes d'information, la 6e promotion de formation universitaire « Master », spécialité sécurité des systèmes d'information, la 3e promotion de formation universitaire « Master », spécialité technologies avancées du traitement du signal, et la 15e promotion de formation universitaire « LMD », spécialités télécommunications et systèmes d'information. Ces promotions comptent, également, des diplômés issus de plusieurs pays frères et amis, dont la République arabe sahraouie démocratique (RASD), l'Etat de Palestine, la République du Congo, le Niger et la République islamique de Mauritanie. Dans son allocution à l'occasion, le commandant de l'Ecole supérieure des transmissions, le général Bahdaoui Mohamed, a indiqué que « les promotions sortantes ont bénéficié d'une formation théorique et pratique équilibrée, qui leur a assuré un haut niveau de compétence qui les rend aptes à remplir avec confiance leurs futures missions dans leurs domaines respectifs ». Il a, également, salué les efforts déployés par les cadres et enseignants de l'Ecole supérieure des transmissions « qui ont accompli leur devoir avec tout le dévouement requis ». Les promotions sortantes ont prêté serment avant la remise des diplômes et grades aux majors des promotions par le Général-major Titouche, en présence de hauts cadres militaires, de membres de la famille révolutionnaire et des familles des diplômés, dans une ambiance marquée par des démonstrations militaires, sportives et de combat présentées par les diplômés. Le Général-major Titouche a, également, supervisé la cérémonie de passation du drapeau national entre la promotion sortante et celle montante, puis a donné son accord pour la baptismation de la promotion du nom du Chahid Boukabous Abdelkader, dont la famille a été honorée à cette occasion. Le Chahid Boukabous Abdelkader est né le 14 janvier 1921 à Tipasa. Il a été élevé dans les principes du sacrifice et de l'amour de la patrie, nourri par la pensée révolutionnaire et libératrice, hostile au colonialisme français qui avait privé le peuple algérien de ses droits les plus élémentaires, en lui imposant une politique d'ignorance, de famine et d'oppression. En sa qualité de représentant de l'Armée de libération nationale (ALN) dans la région de Koléa, il assurait notamment le transport de marchandises et de munitions.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

إعلان عن مرابطة غنية للمرة الثانية لمنح حق الاستيلاء للاستقلال
والاستعمال السياسي لشواطئ بلدية سيدي محضر

تعيين الشاطئ	صنف وطبيعة النشاط	العدد	المساحة	السعر التقائمي
شاطئ الميناء الصغير رقم 01	موقف السيارات باتجاه الشرقية رقم 03 بجوار السوق البوي رقم 01 الى غاية مدخل مدخل الصيد البحري.	01	1400 م ²	449.900,00 دج
شاطئ الميناء الصغير رقم 01	مسطحات أرضية لوضع أكشاك خشبية من البشطار أو الخشب	03	16 م ²	31.500,00 دج لكل مسطحة
	مسطح أرضي لوضع شجرة صمراوية رقم 01 - 02	02	1000 م ²	143.000,00 دج لكل شجرة
	مسطحة أرضية لوضع دواسات مائية رقم 01 - 03	02	15 م ²	75.019,00 دج
شاطئ الميناء الصغير رقم 02	مسطحات أرضية لوضع أكشاك خشبية من البشطار أو الخشب	02	16 م ²	34.462,00 دج لكل مسطحة
شاطئ الميناء الصغير رقم 02	مسطحات أرضية لوضع دواسات مائية	02	15 م ²	75.019,00 دج
	موقف السيارات رقم 02 مقابل بحيم فطال رقم 02.	01	500 م ²	228.317,00 دج
شاطئ عين ابراهيم	موقف السيارات رقم 03 بجوار تعاضدية الموارد المائية 01	01	700 م ²	228.317,00 دج
	مسطحات أرضية لوضع أكشاك خشبية من البشطار أو الخشب	08	16 م ²	32.500,00 دج لكل مسطحة
	مسطح أرضي للألعاب للنسائية والترفيه	01	400 م ²	60.000,00 دج
	مراحيض جاهزة	01	10 م ²	69.300,00 دج
شاطئ واد الرومان	مسطحات أرضية لوضع دواسات مائية	02	15 م ²	75.019,00 دج لكل مسطحة
	مسطحات أرضية لوضع أكشاك خشبية من البشطار أو الخشب	03	25 م ²	30.000,00 دج لكل مسطحة
	مسطح أرضي لوضع المراحيض	01	10 م ²	30.854,00 دج
شاطئ الكاف الاصفر	مسطحات أرضية لوضع دواسات مائية	01	15 م ²	75.019,00 دج لكل مسطحة
	مسطحات أرضية لوضع أكشاك خشبية من البشطار أو الخشب	03	25 م ²	30.000,00 دج لكل مسطحة
	مسطح أرضي لوضع المراحيض	01	10 م ²	30.854,00 دج

- ✓ استشارة معانية الموقع مصادق عليها من طرف القريش .
- ✓ نسخة من شهادة السواقي العدلية - تحمل عبارة لاني- لاجلوز تاريخها 03 أشهر.
- ✓ نسخة من علاقة الهوية أو نسخة من التاتون الأساسي بالنسبة للأشخاص المحمية
- ✓ مستخرج من كشف الضرائب مصفى أو جدول لا تتعدى منه (03) أشهر
- ✓ وصل تسديد 2000.00 دج من طرف المحضر القضائي مقابل سحب دفتر الشروط
- ✓ نسخة من السجل التجاري للششاط، أو بطاقة حرفية . لا يتبل وحل إبداع
- ✓ دفتر الشروط يكون نهجي ومؤرخ من طرف المشارك ومصادق عليه من طرف مصالح البلدية.
- ✓ العرض المالي .

[illegible][illegible]

يقطن من السيدات): غرضي صبيحة. المسألة: في حي 11 ديسمبر عامه 103 رقم بومرداس. بناء على الأمر الصادر عن رئيس قسم شؤون الأسرة بمحكمة استئناف الموعود في التوزيع رقم 25/198 رقم الفعور 198/25/198 في 25/11/29 وقرض السيد في صبيحة الموعود في 1974/11/29 بجانة إبنه أزقي وصحاب إبنه وصفاة والفاصريين بن تصدق في مقابل الفاصرين في حي مسكن كان يملكه مستأجر في الحي بومرداس على واجهة إخوة عليلين رقم 25 لكل مشيد على مساحة قدرها مائتان وثمانية وثلاثون متر مربع (238+) مجموعة العتيقة رقم 51 قسم 72 على حي بومرداس في حي المزد العتي، عن إيداع المبالغ المالية في الحساب البنكي الخاص بالفاصريين في القوق بومرداس أينا في حالة الأشكال. على أن يكون البنكي الشخصي يقدر به 2.297.867,40 عن الحقوق العقارية المشاعة والتمتعة في نصيب الفاصرين موجة بحرية أة وحوما أة على حدت الحقوق العقارية المشاعة بنسبة 40/07 وتبنت وتبنت ونبذة 40/14 للموادة. لذلك قدت حلبة على بتاريخ 2005/07/15 على الساعة 14:00 بعد الزوال أمام قاضي البوع العفارية. عن الأنايب بن شويو رقم 101 من حضر القاضي أة محكمة مستأنف. مجلس قضاء مستأنف الكائن مكتبه في شومعة منقطة إغا عازرة بن حي زغلول مستأنف. لذلك أة. حقا قنا بتبنت الإلزام اللجاسة على الخاص بفاصري المتعاقب على مسكن كان يملكه مستأجر في الحي بومرداس على واجهة وأخوة عليلين رقم 25، لكل مشيد على مساحة قدرها مائتان وثمانية وثلاثون متر مربع (238+) مجموعة العتيقة رقم 51 قسم 72 موضوع في بومرداس العتي، إينا كما قدت أة حرة وأخوة عليلين أة من حضر الكل طبعا تقانون

موجب أمر بجزء تقديري على غرار الفاتحة من المحكمة التجارية المتفصصة بتاريخ 20/07/2024، تم الترتيب ب24.000.021 دينار
والقاضي أمر بتوقيع الخاتمة التقديرية على غرار الملوك المتكامل (كثير) عن سر
على يد الكريد، السالكين بين فروع الشارف من 82 و145 مستماتت بـ
المتخصصات المحافظة العقارية المستماتت على الفاتحة الأتية: لم تجاري
عانة مستماتت بـ 34 دينار والعقارية وقرم ولايتي على العربي بن شاري
كبار مدينة بـ 34 دينار يشمل الأراضي وقرم مساحته 07,28.22 المجدوة
1000/44.70 عن ذات ملكية مشتركة ونسبة أربعة وأربعون وسبعون جزء
من الأجزاء المشتركة لملك العقارية المستماتت بـ 07,28 ولا فائدة أخرى للمرهون له
بنتك الجزار الجارية والخدمة ملك مستماتت، المستماتت على الخاتمة المتكامل في المبلغ
الاضافي لقرض المقر بـ: مليون مليون دينار جزائري 70.000.000.00
الصل على نوايه من من اوفاد، بالإضافة إلى صرافيات والتقليد، وذلك لتقليد
جدول المورق في 10/05/2021 والمشمور في المحافظة العقارية بتاريخ
2010/01/10 ايداع بـ 374 مجلد 374، تم تحرير من طرف الأستاذة بـ
حديقة صديقة مستماتت بتاريخ 2010/09/28 والمهور بالصيغة التقديرية
تحت رقم الفهرس 706. تعان عن بيع جزء بالمرزاق والمهر على نسبة
08/08/2025 بمحكمة مستماتت وذلك أمر قاضي تبويب العقارية على الساعة
14:00 التتبع: نزول التتبع: عن عبارة عن عمل تجاري كان بـ مدينة مستماتت،
الملك العقارية وقرم ولايتي، على العربي بن مهيدي شاري عارضة حديد بـ 34
بنتك الطابق الأراضي وقرم مساحته 07,28.22 ولا فائدة أخرى للمرهون له
خمسون بيسمتر من 28.22 المجدوة بـ 34 دينار على ملكية مشتركة ونسبة
أربعة وأربعون وسبعون جزء من الأجزاء المشتركة لملك العقارية
العقارية بـ 34 دينار. الأتية: عدد السر الأتية الأتية يبدأ منه بيع العقارية
التي بملغ ألف ألف ألف (9.900.000,00) تسعة ملايين وسبع مائة ألف دينار
جزائري، حسب تقرير الخبراء المتجزئ من طرف الخبير الأستاذ بـ عن الفاتحة
2024/12/19 14:00، تم المجدوة بتاريخ 10/07/2025 الفهرس بـ 374،
عن أي يكون أي بائع أو مشتري لتخليع عن كل الشروط يتم الاتصاف بمكتب
محضر القضاة المعلق على أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة

CAN féminine 2025

Les Vertes entament la 2ème phase de préparation à Sidi Moussa

La sélection algérienne féminine de football a entamé lundi la deuxième phase de sa préparation au Centre technique de Sidi Moussa (Alger), en vue de la 13ème édition de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2024 (décalée à 2025), a indiqué la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel. Les coéquipières de Lina Boussaha ont débuté la journée par une série d'exams médicaux, avant de rejoindre le terrain dans l'après-midi pour une séance d'entraînement axée sur les volets technique et tactique, souligne la même source. Dans une ambiance studieuse mais détendue, les joueuses affichent une grande détermination à réussir leur préparation afin d'aborder la CAN dans les meilleures conditions. A la CAN 2024 décalée à 2025 (5-26 juillet), la sélection algérienne entamera la compétition le dimanche 6 juillet face au Botswana (20h00, heure algérienne), pour le compte de la 1er journée (Gr.B). Les joueuses du sélectionneur national, Farid Benstiti, enchaîneront contre leurs voisines tunisiennes, le jeudi 10 juillet, avant de boucler le premier tour en croisant le fer avec le Nigeria, le dimanche 13 juillet.



12 pays prendront part à ce tournoi continental, répartis en trois groupes de quatre équipes. Les deux premiers de chaque groupe, ainsi que les deux meilleurs troisièmes, se qualifieront pour les quarts de finale, prévus les 18 et 19 juillet. Les demi-finales se joueront le 22 juillet. Le match de classement est fixé, quant à lui, au 25 juillet, suivi de la finale, programmée le 26 juillet. Les coé-

quières de Lina Boussaha (Al-Nassr/ Arabie saoudite), signent leur retour sur le plan continental, après leur absence lors des deux dernières éditions de la CAN. L'Algérie a validé son ticket pour la phase finale de la CAN-2024 en décembre 2023, en battant en aller et retour le Burundi: 5-1 puis 1-0. Les deux manches se sont jouées au stade olympique du 5-juillet d'Alger.

CAN-2024 féminine

Deux matchs amicaux au programme face à la RDC et au Sénégal

L'équipe nationale féminine de football disputera deux rencontres amicales face à la RD Congo, le 29 juin au stade Mustapha Tchaker de Blida (17h00), puis face au Sénégal, le 1er juillet, dans la même enceinte (20h00), en vue de la 13e Coupe d'Afrique des nations CAN-2024 (reportée à 2025), prévue du 5 au 26 juillet prochain, a indiqué la Fédération algérienne (FAF), sur son site officiel. Le sélectionneur de l'équipe nationale féminine, Farid Benstiti, avait dévoilé mardi la liste de 26 joueuses retenues pour la CAN-2024. Les coéquipières de Lina Boussaha (Al-

Nassr/ Arabie saoudite), ont entamé lundi la deuxième phase de leur préparation au Centre technique de Sidi Moussa. Les "Vertes" qui signent leur retour sur le plan continental, après leurs absences lors des deux dernières éditions, évolueront dans le groupe B, avec le Nigeria, le Botswana, et la Tunisie. Elles entreront en lice le dimanche 6 juillet face au Botswana (20h00, heure algérienne), avant d'enchaîner contre leurs voisines tunisiennes, le jeudi 10 juillet. Les capées de Benstiti boucleront le premier tour en croisant le fer avec le Nigeria, le dimanche 13 juillet. Douze pays pren-

dront part à ce tournoi continental, prévu au Maroc, répartis en trois groupes de quatre équipes. Les deux premiers de chaque groupe, ainsi que les deux meilleurs troisièmes, se qualifieront pour les quarts de finale, prévus les 18 et 19 juillet. Les demi-finales se joueront le 22 juillet. Le match de classement est fixé, quant à lui, au 25 juillet, suivi de la finale, programmée le 26 juillet. L'Algérie a validé son ticket pour la phase finale de la CAN-2024 en décembre 2023, en battant en aller et retour le Burundi: 5-1 puis 1-0. Les deux manches se sont jouées au stade olympique du 5-juillet d'Alger.

Assemblée extraordinaire de la JSM Tiaret

Mise en place d'une commission d'étude de candidatures à la tête du Club

Par L. Bouhala

En présence d'un représentant de la Direction de la Jeunesse et des Sports et de certains membres de l'Assemblée Générale, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue avant-hier pour l'élection d'un nouveau bureau du comité de la JSM Tiaret, évoluant en deuxième ligue amateur. Lors de cette assemblée extraordinaire, un comité a été mis en place pour recevoir les dossiers des candidats souhaitant diriger l'équipe administrative, compte tenu notamment de la vacance du poste de président suite à la sanction infligée par la Commission de Discipline de la Ligue Amateur au président Mokhtar Ismail, lui interdisant toute activité sportive pendant deux ans, ainsi qu'au capitaine Hussein Balah

et au gardien Boumangouch, suite à la défaite de l'équipe face à Safa Khamis Miliana au stade Kaid Ahmed, lors d'un match au cours duquel certaines chaînes ont diffusé des images et des vidéos contraires aux lois du jeu, selon la ligue nationale de football. Les

supporters de l'équipe attendent l'identité du nouveau président dans les prochains jours ou la mise en place d'un comité intérimaire chargé de superviser la gestion de l'équipe et commencer la préparation estivale d'intersaisons.

Football

Décès de l'ancien international Djamel Chaïbi

L'ancien footballeur international algérien de l'ES Sétif Djamel Chaïbi, est décédé, mardi à Sétif, à l'âge de 60 ans, a appris l'APS auprès de ses proches. Feu Djamel Chaïbi, né le 25 avril 1965, à Sétif, évoluait au poste de défenseur axial. Il avait participé, dans les rangs de l'équipe nationale Juniors, alors entraînée par le regretté Abdelhamid Kermali, à la Coupe du monde de la catégorie, en 1979 au Japon. Il avait également disputé et remporté la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) Juniors durant la même année, et compte une sélection en équipe nationale A.

1ers Jeux scolaires africains

44 pays ont confirmé leur participation et le nombre est appelé à augmenter



Les premiers Jeux scolaires africains verront la participation de 44 pays et 2.456 athlètes a déclaré mardi à Sétif Amar Brahmi, président du comité d'organisation de ces jeux qu'accueillera l'Algérie du 26 juillet au 5 août 2025. Le nombre d'athlètes et de pays participant à cette 1ère édition est "susceptible d'augmenter, sachant que la plateforme de confirmation est encore ouverte jusqu'au début du mois de juillet", a ajouté M. Brahmi lors d'une conférence de presse qu'il a animé aux côtés du wali de Sétif, Mustapha Limani. Il s'agit de la 5ème visite du comité d'organisation dans la wilaya de Sétif pour s'enquérir de l'état de préparation des installations sportives et des structures d'hébergement et de restauration qui accueilleront les délégations participantes aux jeux. Amar Brahmi a ajouté que les infrastructures sportives et de restauration de Sétif, telles que les installations de l'Ecole nationale des sports olympiques (piscine olympique et salles omnisports), celles du complexe sportif d'Ain Arnat et les salles omnisports et de restauration de l'université de Sétif-1, qui accueilleront une partie de ces jeux, sont "prêtes à 100 %". Pour sa part, le wali de Sétif a souligné que "les préparatifs de cet important événement sportif, qui sera organisé sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, se sont déroulés dans les meilleures conditions", avant d'affirmer que la wilaya de Sétif est "fin prête pour accueillir les disciplines qui y sont programmées". Il convient de noter que Sétif accueillera les disciplines de taekwondo, de basket-ball, de natation et le badminton.

Mondial U21 de handball L'Algérie et la Corée du Sud se neutralisent

La sélection d'Algérie de handball des moins de 21 ans (U21) a fait match nul (24-24), mardi à Sosnowiec (Pologne), face à son homologue de la Corée du Sud, en match comptant pour la Coupe du Président (Gr.II) du Mondial 2025. Ce résultat permet à l'Algérie de terminer en tête du groupe II avec un total de 5 points (+19) en compagnie de la Corée du Sud qui possède également 5 points (+15), mais une meilleure différence de buts générale. Les matchs du tour principal et de la Coupe du Président se poursuivront ce mardi et à l'issue desquels sera connu la suite du programme de l'équipe algérienne, qui joue pour les matchs de la 17e à la 20e places du tableau final.

Agence de voyage
SFICIFA
Mesra - Mostaganem
Rue Mohamed Khemisti
Face Maison Renault
Tel: 06 61 78 30 05

WASH'N DELIVERY
Le Pressing Qui Vient à Vous

Bring your laundry, we'll wash it

Call us
0770 936 836

@WashNdelivery9
Boulevard Des Lions, Bir El Djir, Oran
041 879 674
0770 936 836

This image is a dense collage of numerous small newspaper clippings from Algerian publications, primarily focusing on social and political commentary. The central, largest clipping features the title "LE CARREFOUR D'ALGERIE sur le Net www.lecarrefourdalgerie.dz". Other prominent headlines include: "LES ORANAIS DOIVENT DONNER L'EXEMPLE" (Oranians must set an example), "LES ZONES HUMIDES D'ORAN DANS UN ETAT D'ABANDON" (Wetlands of Oran in a state of abandonment), "ENQUÊTE À LA RECETTE FISCALE DE AIN EL HADJAR" (Investigation at the tax office of Ain El Hadjar), "IMPOTS" (Taxes), and "LE RESTE 2.500 MILLIARDS DE DA A RECOUVRER" (There remains 2.5 billion DA to recover). Smaller articles discuss topics like "LES DEUX JOUEURS MAGHRÉBINS LES PLUS CHERS DE L'HISTOIRE" (The two Maghrebi players most expensive in history), "RELOGEMENT: UN DOSSIER CHAUD À ORAN" (Relocation: a hot dossier in Oran), and "CANTINES SCOLAIRES: LE SCANDALE DE TROP À TIARET" (School canteens: the scandal of too many in Tiaret). The clippings are arranged in a grid-like fashion, overlapping slightly, creating a sense of a vast collection of news items.

Le ministre de la Culture et des Arts s'entretient avec son homologue mauritanien sur l'élargissement des perspectives de coopération culturelle bilatérale...



Le ministre de la Culture et des Arts, M. Zouhir Ballalou, a reçu lundi le ministre mauritanien de la Culture, de la Jeunesse, de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement, M. Al Houssein Ould Meddou, avec lequel il a examiné les voies d'élargissement de la coopération culturelle entre les deux pays, a indiqué un communiqué du ministère.

La même source a précisé que, dans le cadre de la "dynamique croissante" des relations culturelles algéro-mauritanienne et en marge de la manifestation, "Alger, Capitale de la culture Hassaniya", M. Ballalou a reçu son homologue mauritanien et les deux parties ont abordé les "moyens de renforcer la coopération culturelle bilatérale".

A cette occasion, "les deux parties ont débattu le projet d'accord culturel bilatéral, dont la signature est prévue cette année lors de la session de la Haute Commission Algéro-Mauritanienne, qui englobe de multiples domaines de coopération, dont la numérisation des manuscrits et la préservation du patrimoine". Il a également été convenu "d'envoyer des experts algériens en Mauritanie pour le transfert de l'expérience algérienne en matière de gestion des parcs culturels".

Une invitation officielle a par ailleurs été adressée à la partie mauritanienne pour participer en tant qu'invité d'honneur à la prochaine édition du Salon international du livre d'Alger (SILA), selon le même communiqué.

... et avec son homologue sahraoui sur les moyens de développer la coopération culturelle entre les deux pays



Le ministre de la Culture et des Arts, M. Zouhir Ballalou, a reçu lundi son homologue sahraoui, M. Moussa Salma Labid, avec lequel il a examiné les opportunités de développer la coopération culturelle entre les deux pays, indique un communiqué du ministère.

La même source a précisé que la rencontre a permis d'aborder "les moyens de soutenir la coopération culturelle bilatérale notamment dans les domaines de l'impression de livres, du développement des musées et des théâtres, et du renforcement de la production et de la formation dans les différentes disciplines artistiques".

A l'occasion, M. Ballalou a exprimé "la pleine disponibilité de l'Algérie à offrir toutes les formes de soutien culturel au peuple sahraoui", soulignant l'importance "d'impliquer les acteurs culturels sahraouis dans les diverses manifestations qu'organise l'Algérie, notamment dans le domaine cinématographique, afin de contribuer à la production d'œuvres qui mettent en avant la légitimité de la cause sahraouie et font connaître au monde la noblesse de ce peuple fier".

Le ministre de la Culture et des Arts a également insisté sur la nécessité "d'une action conjointe pour la mise en oeuvre des clauses de l'accord culturel bilatéral signé en 2023 à travers la mise en place de programmes et initiatives".

A la fin de la rencontre, le ministre sahraoui de la Culture a exprimé sa profonde gratitude pour l'organisation par l'Algérie de la manifestation, "Alger, Capitale de la Culture Hassaniya", soulignant son importance symbolique et culturelle.

Conférence à Alger sur le rôle important du cinéma au service de la culture Hassaniya

Des réalisateurs et critiques de cinéma et du patrimoine de la Hassaniya, d'Algérie, de Mauritanie et du Sahara Occidental ont souligné, lundi à Alger, le rôle important du cinéma dans la promotion de la culture Hassaniya, la documentation de son patrimoine, la revivification de son identité et la préservation de sa mémoire.

Ainsi, le réalisateur algérien Mohamed Mohamedi a estimé, lors d'une conférence, tenue au Palais de la Culture "Moufdi-Zakaria", dans le cadre du programme de la journée de clôture de la manifestation, "Alger, Capitale de la Culture Hassaniya" 2025, que le cinéma "a grandement contribué à faire connaître la richesse du patrimoine culturel matériel et immatériel de la Hassaniya," et qu'il constitue en soi "une fenêtre importante pour comprendre la vie sociale et spirituelle des sociétés hassanophones en Algérie, en Mauritanie et au Sahara Occidental".

L'intervenant a mentionné dans sa présentation intitulée "La dimension linguistique du dialecte hassaniya et son utilisation cinématographique" que son expérience dans le domaine du cinéma en langue hassaniya s'est concentrée sur "la mise en évidence de la richesse de la vie sociale, de l'héritage populaire, de la poésie, des expériences humaines et de leur relation avec la nature", soulignant que le cinéma est "également un moyen de documenter cette culture riche et de la transmettre au grand



public".

De son côté, l'écrivain et critique de cinéma sahraoui, Mohamed Lamine Said, a considéré que le cinéma est "un outil essentiel pour documenter la lutte et la résistance du peuple sahraoui contre l'occupation marocaine, et transmettre la réalité, éveiller la conscience et préserver également l'identité, la mémoire, le patrimoine culturel et les traditions populaires hassaniennes au Sahara Occidental".

Pour sa part, le réalisateur et acteur mauritanien, Salem Dandou, a abordé le rôle de la culture Hassaniya dans le documentaire cinématographique et les courts et longs métrages de fiction, à travers une lecture critique de modèles occidentaux, en particulier ceux produits entre les années soixante et quatre-vingt du siècle dernier par des réalisateurs français, belges et bri-

tanniques, où la culture Hassaniya a été utilisée comme une "matière visuelle folklorique qui renforce une conception orientaliste".

Dans le même élan, le réalisateur Mohamed Rahal a abordé le rôle joué par le cinéma dans la documentation du patrimoine culturel et de l'identité locale grâce à sa capacité à mixer l'image, le son et la narration, soulignant que le patrimoine hassani "reflète l'histoire et la culture des habitants du Grand Sahara, dans ses, coutumes, traditions, langue parlée, musique et poésie".

Le cinéaste algérien a ajouté que le cinéma, qui consiste à filmer et stocker des scènes de la vie quotidienne, des célébrations, des rituels et des contes populaires, constitue "un outil idéal pour transmettre le patrimoine aux générations futures".

Clôture du programme d'ouverture de la manifestation "Alger, Capitale de la Culture Hassaniya" 2025

Le programme d'ouverture de la manifestation "Alger, Capitale de la Culture Hassaniya 2025" a pris fin, lundi à Alger au Palais de la Culture "Moufdi-Zakaria", par l'organisation d'un concert marqué par des prestations musicales et poétiques issues de la profondeur du patrimoine Hassaniya, interprétées par des artistes venus d'Algérie, de Mauritanie et du Sahara occidental.

La cérémonie de clôture de ce programme d'ouverture, qui s'est tenu du 21 au 23 juin, s'est déroulée en présence du ministre de la Culture et des Arts, M. Zouhir Ballalou, du ministre de la Culture, des Arts, de la Communication, des Relations avec le Parlement et porte-parole du gouvernement mauritanien, M. Al-Houssein Ould Medou et du ministre sahraoui de la Culture, M. Moussa Salma Labid.

Le directeur général de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO),

M. Mohamed Ould Amar, ainsi que de personnalités diplomatiques, culturelles et artistiques des trois pays étaient également présents.

Le concert a été marqué par des prestations musicales et poétiques interprétées par des artistes et de poètes algériens, mauritaniens et sahraouis, ainsi que par la distinction de plusieurs intellectuels et participants aux différentes activités programmées lors de cet évènement.

L'occasion a également permis de présenter des recommandations issues du premier colloque international intitulé "la Culture Hassaniya: identité et profondeur africaine partagée", ainsi que les conclusions de la Conférence intitulée: "Le cinéma au service de la Culture Hassaniya".

Dans son allocution à cette occasion, M. Ballalou a souligné que cette manifestation, "Alger, Capitale de la Culture Hassaniya", constitue une étape qualitative pour mettre en exergue la culture Hassaniya en tant que

composante de l'identité nationale", insistant sur "l'importance de préserver ce patrimoine culturel immatériel et de le valoriser dans les cadres institutionnels de la coopération mutuelle".

Ballalou a, en outre, exprimé sa fierté quant au succès de cette manifestation tant sur le plan organisationnel que par le niveau élevé des participants, soulignant qu'elle se poursuivra selon le programme tracé jusqu'à la cérémonie de clôture finale, prévue en novembre prochain à Tindouf.

Durant trois jours, le programme d'ouverture de la manifestation "Alger, Capitale de la Culture Hassaniya", a proposé plusieurs festivités ayant mis en valeur la culture et le patrimoine Hassaniya unissant l'Algérie, la Mauritanie et le Sahara occidental.

La manifestation a été organisée par le ministère de la Culture et des Arts en collaboration avec l'Union internationale des écrivains de Hassaniya.



2

09h30 Amour, gloire et beauté
10h00 Les Feux de l'amour
10h45 Petits plats en équilibre
10h50 Les douze coups de midi
11h55 Petits plats en équilibre
12h00 JT 13h
12h50 Petits plats en équilibre
12h55 Météo
13h00 Plus belle la vie, encore plus belle
13h25 Mon bébé n'est pas à vendre !
15h00 Le berceau du secret
16h30 Familles nombreuses : la vie en XXL
17h00 Tout pour la lumière
17h30 Ici tout commence
18h10 Demain nous appartient
19h00 JT 20h
19h45 Petits plats en équilibre
20h10 HPI
21h15 HPI
22h25 Eurodreams
22h30 HPI
23h40 Night Shift
00h30 Night Shift



3

04h32 Loris Giuliano en balade
05h43 En aparté
06h15 Conflict
07h04 La boîte à questions
07h10 Vingt dieux
08h39 Hot Ones
09h09 Twisters
11h08 La boîte à questions
11h18 En aparté
11h54 Clique
12h27 Plaine orientale
13h22 A son image
15h14 Lee Miller
17h07 Bleu, un océan de solutions
18h10 La boîte à questions
18h18 Clique
18h55 En aparté
19h33 En aparté
20h09 Yellowjackets
21h06 Yellowjackets
22h04 L'enfant de la forêt
22h58 Clique
23h29 Plaine orientale
00h24 Borgo



05h30 Incroyables transformations
06h30 Incroyables transformations
07h35 M6 Boutique
08h45 Ça peut vous arriver
10h30 Ça peut vous arriver chez vous
11h40 Météo
11h45 Le 12.45
12h40 Un jour, un doc
13h50 Un jour, un doc
14h50 Un jour, un doc
15h50 Un jour, un doc
16h25 La roue de la fortune
17h35 La meilleure boulangerie de France
18h40 Météo
18h45 Le 19.45
19h35 Scènes de ménages
20h10 J'en connais un rayon
21h10 J'en connais un rayon
22h25 Arnaques !
23h40 Cauchemar en cuisine
00h40 Cauchemar en cuisine
01h35 Programmes de la nuit

09h20 La conquête des Alpes par Auguste
10h15 Le teckel
11h00 Chiens et chats dans les allées du pouvoir
12h00 Panneaux solaires : une énergie verte ?
12h35 Kursk
14h25 Ma soeur a disparu
16h25 Invitation au voyage
s18h00 Le long voyage d'un requin-baleine
18h45 Arte journal
19h05 28 minutes
19h50 Le dessous des cartes : l'essentiel
19h55 A Life's Worth : Le prix d'une vie
20h45 A Life's Worth : Le prix d'une vie
21h30 A Life's Worth : Le prix d'une vie
22h20 Bande-son pour un coup d'Etat
00h55 Porc royal
02h30 Fatal Crossing : Les filles du ferry

TÉLÉVISION

15

Votre soirée

3

20h10

TANDEM



Alors que Léa témoigne au procès d'Aurélia Montfort pour le meurtre de son mari, la fille de celle-ci clame son innocence. Peu après, un témoin bouleverse tout et menace l'accusation. Dans son récit, l'accusée se trouve à l'aéroport en face salle d'embarquement, pile à l'heure du crime. Le témoin affirme ne pas la quitter des yeux jusqu'à ce qu'elle embarque à 23h05. Or, le décès a lieu entre 22h45 et 23h15. A l'époque, Aurélia doit partir en Martinique. Dans une course contre la montre, Léa se lance dans une enquête hors procédure pour déterminer la vérité.

Acteur: Astrid Veillon (Léa Soler), Stéphane Blancafort (Paul Marchal)



20h10

YELLOWJACKETS



L'été arrive et les survivantes inventent un jeu rituel de poursuite dans la forêt. Pour autant, des dissensions apparaissent entre Mari et Shauna. Cette dernière se remémore les événements tragiques qu'elle a vécu avec la perte de son bébé et supporte de moins en moins cette vie forcée en collectivité. Dans le présent, Shauna se prépare pour assister aux obsèques de Natalie. Avant de partir, elle découvre de que fille fume de la marijuana dans sa chambre. Walter a découvert que Natalie possédait un box contenant des affaires personnelles. Il en remet la clé à Misty.

Realisateur: Bart Nickerson
Scénariste: Jonathan Lisco



22h24

HPI



Thimothée est très présent dans la vie de Morgane, mais supportera-t-il le côté désordonné de sa famille au quotidien ? La consultante se rend dans un parc où un promeneur a trouvé le corps d'une femme exécutée d'une balle dans la tête. Il s'agit d'Adèle Mercier, 37 ans, mariée à un prof de natation et mère d'une fille de 8 ans, grand espoir de la discipline. Morgane et Karadec enquêtent et découvrent que l'ex-petit ami de la victime avait refait surface dans sa vie après huit ans de prison. Il était parvenu à se faire embaucher dans la piscine où son mari et sa fille passaient tout leur temps.

Realisateur: Vincent Jamain



ORAN

32|24

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent

05h48
20h22
67%
24 km/h

Alger
Constantine
Annaba
Ouargla
Mostaganem
Béchar

30-22
39-19
35-21
44-29
30-24
40-27

El-Qods occupée 623 maisons et installations démolies par l'entité sioniste depuis octobre 2023

Le gouvernement d'El-Qods occupée a déclaré qu'au moins 623 maisons et installations ont été détruites par les autorités de l'occupation sioniste dans la ville sainte, depuis le début de l'agression sioniste sur la bande de Ghaza, le 7 octobre 2023. Le gouvernorat d'El-Qods a précisé, dans un communiqué publié mercredi par l'agence de presse Wafa, que "les démolitions en cours, en particulier l'auto-démolition forcée de maisons sous la menace d'amendes ou d'arrestation, constituent une politique systématique visant à impliquer la victime dans le crime, à épuiser psychologiquement et financièrement les habitants d'El-Qods occupée et à les forcer à partir". Et de poursuivre: "Ces démolitions ne peuvent être séparées de la politique (sioniste) plus large, qui vise à imposer un fait accompli, à judaïser la ville, à la vider de sa population palestinienne et à réduire la présence arabe et islamique, à travers une série de violations qui incluent la confiscation de terres, des restrictions à la planification et à la construction, et l'encouragement des colonies, autant de mesures qui contredisent de manière flagrante le droit international humanitaire, les résolutions des Nations unies et les Conventions de Genève, qui considèrent El Qods-Est comme un territoire palestinien occupé". A cet effet, le gouvernorat d'El-Qods "considère ce qui se passe comme un crime de déplacement forcé qui équivaut à un crime de guerre", et appelle à "une action internationale urgente et efficace pour tenir l'occupation responsable de ses violations croissantes et pour la tenir responsable de sa violation flagrante des conventions internationales, d'autant plus que ces crimes sont commis en plein jour et au vu et au su de la communauté internationale", souligne le communiqué. Il a aussi appelé tous les organismes internationaux, y compris la Cour pénale internationale (CPI), le Conseil des droits de l'homme et les rapporteurs spéciaux, à "prendre des mesures urgentes pour mettre un terme à ces crimes contre le peuple palestinien, à demander des comptes aux responsables et à protéger le droit des habitants de la ville d'El-Qods à une vie digne".

Agression sioniste contre l'Iran Plus de 600 morts et 1 342 blessés

Le ministre iranien de la Santé, Mohammad Reza Zafarghandi, a indiqué mardi que 606 personnes sont tombées en martyres et 5332 autres ont été blessées suite à l'agression menée par l'entité sioniste contre l'Iran. Le ministre iranien a décrit les dernières 24 heures comme ayant été le théâtre des «attaques et agressions les plus horribles» menées par l'entité sioniste depuis le début de son agression le 13 juin, faisant 104 martyrs et 1 342 blessés. L'Iran a affiché son engagement à mettre fin à ses frappes de riposte contre l'entité sioniste sous condition que celle-ci cesse son agression, réagissant à des informations relayées par des médias et sur les réseaux sociaux sur un cessez-le-feu entre l'Iran et l'entité sioniste, annoncé, lundi soir par le président américain Donald Trump.

Moyen-Orient L'Algérie appelle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires

L'Algérie a appelé, mardi à New York, par la voix de son représentant permanent auprès des Nations Unies, M. Amar Bendjama, à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toute forme d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, soulignant sa disposition à travailler avec tous les partenaires pour appliquer le Droit international et renforcer l'intégrité du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Dans une allocution prononcée lors d'une séance du Conseil de sécurité sur le thème de la "non-prolifération", consacrée à l'examen de l'application de la résolution 2231 (2015) entérinant le Plan d'action global commun concernant le programme nucléaire iranien, M. Bendjama a réaffirmé "la nécessité de créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toute forme d'armes de destruction massive au Moyen-Orient", précisant que "cette zone constituera un pas essentiel vers la réalisation de la paix et la sécurité régionales et internationales". Après avoir rappelé que ce briefing du Conseil de sécurité était le dernier concernant l'application de cette résolution, qui expirera le 18 octobre prochain, le représentant de l'Algérie a précisé que "cette séance se tient à un moment critique". "Nous tenons cette réunion avec un optimisme prudent, et un soulagement réel suite à l'annonce du cessez-le-feu" entre l'Iran et l'entité sioniste, "grâce à la médiation des Etats-Unis et du Qatar", a-t-il ajouté. L'Algérie salue cet "important exploit diplomatique qui a mis fin à douze jours d'escalade dangereuse et offre le temps nécessaire à la désescalade, au dialogue et à la diplomatie", a-t-il poursuivi. "Les récents développements ont démontré la fragilité de notre sécurité collective et les ris-



ques liés au ciblage des installations nucléaires, en particulier celles soumises aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)", a averti M. Bendjama, soulignant que les événements survenus ces derniers jours "ont montré le besoin urgent d'appliquer les principes du régime de non-prolifération nucléaire et d'éviter toute action qui pourrait saper son intégrité". Dans ce contexte, M. Bendjama a rappelé la décision 487 du Conseil appelant l'entité sioniste à mettre ses infrastructures nucléaires sous les garanties de l'AIEA, et ce depuis plus de 4 décennies mais elle continue à ce jour d'ignorer cet appel. En évoquant le cessez-le-feu, M. Bendjama a souligné que ce dernier était "une occasion propice pour renforcer les règles liées au régime mondial de non-prolifération nucléaire, loin de la politique des deux poids deux mesures", affirmant que "l'Algérie est disposée

à travailler avec tous les partenaires pour l'application du droit international et renforcer l'intégrité du régime mondial de non-prolifération qui constitue la base de notre sécurité commune". Le cessez-le-feu constitue également "une évolution positive et rappelle l'importance du respect des règles du droit international, y compris celles contenues dans le système de garanties de l'AIEA, soulignant que ces garanties sont essentielles pour veiller à ce que l'énergie nucléaire soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques". Dans ce cadre, il a réitéré "l'importance de l'application totale et équilibrée, par toutes les parties du plan d'action global commun, y compris les dispositions relatives à la levée des sanctions", notant qu'il s'agit d'"un élément clé qui fournit un cadre pratique pour répondre aux préoccupations liées au programme nucléaire iranien à travers le dialogue et la transparence".

Depuis octobre 2023

Plus de 377 000 morts ou portés disparus à Ghaza

Au moins 377 000 Palestiniens de la bande de Ghaza, dont la moitié sont des enfants, sont assassinés ou portés disparus depuis le début de l'agression sioniste contre l'enclave palestinienne en octobre 2023, révèle un nouveau rapport de l'Université américaine «Harvard». Selon ce rapport, le nombre réel de personnes assassinées par les forces d'occupation sionistes pourrait être bien supérieur au bilan officiel, qui s'élève actuellement à plus de 56 000 martyrs. Ce rapport s'appuie sur une analyse basée sur les données et une cartographie spatiale qui a permis à son auteur d'examiner comment les attaques des forces sionistes contre les civils et l'obstruction de l'aide humanitaire ont entraîné une chute spectaculaire de la population de Ghaza. Les cartes du rapport, basées sur les estimations de l'armée d'occupation sioniste, indiquent que la population restante dans la ville de Ghaza s'élève à environ un million, dont 500 000 dans la région d'Al-Mawasi et 350 000 dans le centre de Ghaza, soit un total d'environ 1,85 million. Avant l'agression sioniste génocidaire, la population de Gha-

za était estimée à 2,227 millions. Cet écart indique qu'au moins 377 000 personnes de l'enclave palestinienne sont aujourd'hui tuées ou portées disparues. Le bilan officiel de plus de 56 000 martyrs à Ghaza est clairement sous-estimé, le ministère de la Santé de Ghaza ne comptabilisant que les corps récupérés et transportés à l'hôpital. Les victimes ensevelies sous les décombres ou déchiquetées, dont les restes sont rassemblés dans des sacs en plastique, ne sont pas comptabilisées. Une étude publiée au début de l'été 2024 par la revue scientifique «The Lancet» avait déjà estimé le bilan des victimes de l'agression sioniste contre Ghaza à 186 000 martyrs. L'étude intitulée «Compter les morts à Ghaza : difficile mais essentiel», avait indiqué que le nombre de martyrs serait équivalent à 7,9% de la population de la bande de Ghaza, estimée à 2 375 259 habitants en 2022. Le rapport d'Harvard évalue également de manière critique le rôle de la Gaza Humanitarian Foundation (GHF) soutenue par l'occupant sioniste et par les Etats-Unis, affirmant que sa

structure semble avoir été davantage façonnée par la stratégie militaire sioniste que par les besoins humanitaires. Le rapport affirme que l'architecture même de ces centres humanitaires a été conçue de manière à encourager des troubles répétés, motif ensuite utilisé pour justifier la violence contre les civils. «Globalement, ces centres humanitaires semblent refléter une logique de contrôle, et non d'assistance, et il serait abusif de les qualifier de +plateformes de distribution d'aide humanitaire+. Ils ne respectent pas les principes humanitaires, et une grande partie de leur conception et de leur fonctionnement est guidée par d'autres objectifs, ce qui compromet leur objectif déclaré», conclut le rapport. Ce rapport intervient alors que le ministère de la Santé de Ghaza a confirmé, hier mardi qu'au moins 450 personnes sont tombées en martyres et environ 3 500 autres ont été blessées depuis fin mai en tentant d'accéder à l'aide humanitaire. Selon le ministère, la plupart des personnes tuées ont été frappées à proximité ou sur le chemin des sites de distribution du GHF.